



Kavout ABDULRAHMAN ZOUBEYR  
Section Politique et Société  
Séminaire Migrations

Dispositif d'insertion professionnelle et Intégration des  
Réfugiés Politiques en France.  
Le cas des kurdes Iraquiens à Albi.

Mémoire réalisé sous la direction de Mario MENENDEZ

*Remerciements :*

*Je tiens à remercier Lindsay pour m'avoir soutenu et aider dans les moments de paniques, mais aussi pour la diversité alimentaire qu'elle m'a offerte.*

*À ma famille pour être une véritable inspiration, et mes frères et soeurs pour avoir été mes meilleurs amis qui m'ont le plus soutenus.*

*Aux SAS pour l'émulation et la motivation qu'ils m'ont fourni.*

*Enfin, je tenais à remercier mon directeur d'études Mario Menendez, pour sa disponibilité et sa bonne humeur.*

*« La question d'intégration formule l'interrogation, souvent inquiète, qui n'a cessé d'obséder philosophes et sociologues depuis l'émergence de la modernité et qui est à l'origine même du projet sociologique », Dominique Schnapper<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Schnapper D. , *Qu'est-ce que l'intégration ?* , Folio actuel, France, 2007, 240 pages, (p27)

Introduction.....	6
I. L'arrivée des Kurdes Irakiens et les contextes géopolitiques, économiques, et législatifs dans les années 1990.....	17
A- L'histoire des Kurdes de 1920 à 1991 .....	17
1) L'histoire des Kurdes, un peuple privé de Nation.....	17
2) La mobilisation internationale et française .....	19
3) La mise en place de structure accueillante pour les réfugiés Kurdes .....	21
B- La législation en vigueur.....	23
1) L'évolution du droit d'asile depuis 1975 et les structures d'accueil en France .....	23
2) Le rôle de l'OFPRA et son évolution depuis 1991.....	26
3) L'instauration d'une politique européenne en matière d'asile, de plus en plus pesante sur le droit d'asile français.....	28
C- Le contexte géopolitique et économique de l'arrivée des réfugiés Kurdes en France	30
1) Le contexte géopolitique : pourquoi cette intervention de la France en Irak ?.....	31
2) Le contexte économique : une économie au bord de la récession (1991-1993) .....	33
3) Le contexte des politiques de l'emploi : des politiques de l'emploi de plus en plus actives et de plus en plus décentralisées jusqu'à aujourd'hui .....	35
II. Une politique d'insertion professionnelle difficile à mettre en place pour les réfugiés politiques.....	39
A- Les difficultés auxquelles est confronté le gouvernement afin de mettre en place une politique d'insertion professionnelle adéquate.....	39
1) La définition délicate de la notion de formation .....	40
2) Difficulté pour les instances de mettre en place des politiques adaptées car le marché du travail est en en mouvement.....	41
B- Le réfugié politique est confronté aux mêmes difficultés que les autres marginaux sur le marché du travail, en plus de ces propres difficultés.....	45
1) Les immigrés, « <i>insiders</i> » du marché du travail .....	46
2) L'éthnicisation du travail des emplois moins qualifiés .....	49
3) Des critiques adressées à une approche trop utilitariste de l'insertion .....	51
C- Les actions associatives et les politiques régionales se développent à l'échelon local, sans pour autant garantir l'efficacité de l'insertion professionnelle.....	54
III. Malgré tout, ce déficit institutionnel, en matière de politique d'insertion professionnelle adaptée au réfugié politique, n'est pas forcément synonyme d'échec d'insertion professionnelle et donc d'insertion sociale et citoyenne .....	61
A- Globalement, il est difficile d'analyser les effets des institutions comme instance de socialisation.....	61
1) L'institution comme instance de socialisation.....	61
2) Les trois formes de socialisation : .....	63

B- Un individualisme grandissant qui peut rendre difficile une certaine insertion professionnelle.....	66
1) Quelques définitions de l'individualisme .....	66
2) De l'individualisme à l'individualisation et à ses effets pervers.....	67
3) Le risque de basculer vers la « communautarisation » .....	68
C- À défaut, de ne pas pouvoir compter sur les institutions pour une insertion professionnelle garantie, d'autres instances sont créées, et celles-ci sont mêmes implicitement soutenues par l'État. ....	71
1) L'association Franco-Kurde comme un exemple de tentative d'une intégration culturelle orientée vers une intégration sociale. ....	71
2) Le Rôle des médias.....	73
D- Le rapport au politique et l'identification de cette communauté à la nation.....	75
1) L'instrumentalisation de cette communauté par le politique.....	75
2) Le vote des Kurdes lors des dernières élections présidentielles.....	76
Conclusion .....	78
Annexes .....	82

## Introduction

### **Dans quelle mesure, le dispositif d'insertion professionnelle en France est-il adapté à la situation des réfugiés politiques primo arrivants et favorise-t-il leur intégration ?**

La France accueille chaque année entre 1974 et 2004 une moyenne 120 000<sup>2</sup> réfugiés politiques (ils sont 124 400 sur le territoire au 31 décembre 2006<sup>3</sup>), c'est-à-dire, une personne :

*« qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »<sup>4</sup>*

Cependant, malgré cette définition adoptée par la Convention de Genève de 1952, le droit d'asile reste, aujourd'hui et dans le monde, une prérogative des Etats. À ce jour, 145 pays sont signataires de la Convention de 1952 relative aux réfugiés et/ou son Protocole additionnel de 1967, ils reconnaissent ainsi comme réfugiés les personnes qui répondent aux définitions contenues dans ces textes. Mais celles-ci peuvent prêter à diverses interprétations qui varient selon les politiques des Etats. En se référant à la même définition, certains Etats peuvent mettre en place une politique d'accueil des demandeurs d'asile très peu hospitalière et avoir une notion réduite de ce qu'est un réfugié politique, tandis que d'autres, au contraire, ont une politique plus accueillante, acceptant ainsi, un nombre plus important de réfugiés politiques dans le pays en question.

En France, le statut de réfugié politique apporte certaines garanties. Tout d'abord, le réfugié statutaire ne peut être refoulé sur son pays d'origine, ni être expulsé vers un pays où sa liberté serait menacée. Il a droit à un titre de voyage d'une validité de 2 ans,

---

<sup>2</sup> Site [OFPRA.gouv.fr](http://OFPRA.gouv.fr), *Évolution de chiffres*, tableau statistique : *Effectifs des réfugiés ajustés par continent*. En 2006, il y a eu 124 400 demandeurs d'asile obtenant le statut de réfugié politique. (OFPRA, *Rapport d'activité 2006*, annexe 18, p 68).

<sup>3</sup> Rapport d'activité 2006, Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides, p.29

<sup>4</sup> Site Internet du HCR.

pour ses voyages à l'étranger, à l'exception de son pays d'origine (sauf pour raisons impérieuses de sécurité nationale). Il conserve sa nationalité d'origine mais est placé sous la protection consulaire de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et de apatrides). Il lui est possible à tout moment de renoncer à son statut. De son côté, l'OFPRA peut notifier la décision de cessation du statut de réfugié dans les seuls cas prévus à l'article 1C de la Convention de Genève.

### **L'insertion professionnelle condition essentielle de l'intégration dans la tradition durkheimienne.**

En effet, dans la sociologie traditionnelle, Durkheim voit dans le travail la principale instance d'intégration dans les sociétés industrielles. Il constatait ainsi que la cohérence des sociétés n'est plus assurée par la similitude des hommes (ou solidarité « mécanique »), mais par la complémentarité des fonctions qu'ils exercent (ou solidarité « organique »). Cette différenciation des individus et des fonctions crée un nouveau principe d'intégration fondé sur la complémentarité. *« Chacun dépend d'autant plus étroitement de la société que le travail est plus divisé, et, d'autre part, l'activité de chacun est d'autant plus personnelle qu'elle plus spécialisée »*<sup>5</sup>.

Toutefois, pour Durkheim, on n'assiste pas à la disparition des formes de « solidarité mécanique ». Quelque soit la société – traditionnelle ou industrielle - l'intégration d'un groupe social dépend aussi du partage et de la production de valeurs communes, et d'un but collectif qui dépasse les intérêts individuels. Philippe Besnard résume ainsi la théorie de Durkheim : *« un groupe social sera dit intégré dans la mesure où ses membres : 1. possèdent une conscience commune, partageant les mêmes sentiments, croyances et pratiques (société religieuse) ; 2. Sont en interaction les uns avec les autres (société domestique) ; 3. Se sentent voués à des buts communs (société politique) »*.

La nature de l'intégration dépend donc de la « densité morale » de la société. Celle-ci est le produit du nombre d'individus dans la société et de l'intensité de leurs échanges. Dans une société à faible densité – comme les sociétés traditionnelles - , le nombre d'individus est faible, et le contrôle social s'exerce par le premier critère de

---

<sup>5</sup> Durkheim E., *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1922, p. 101

Besnard : la conscience collective et le partage des valeurs. Dans une société à forte densité, comme nos sociétés modernes, la solidarité repose principalement sur le travail et sa division.

Remarquons que, s'agissant de l'intégration des étrangers Durkheim utilisait comme ses contemporains le terme d'assimilation, qui était selon lui un processus long et complexe. Néanmoins, dans les sociétés modernes fondées sur la solidarité organique, cette intégration est facilitée par l'affaiblissement de la contrainte sociale.

Mauss reprend cette définition durkheimienne de l'intégration, mais insiste sur les conditions institutionnelles de l'intégration. D'après lui, l'intégration dépendrait de l'existence d'un État central, des « frontières déterminées »<sup>6</sup> selon la « race, la civilisation, la langue, (...) », de la citoyenneté et de la réciprocité des « prestations », et enfin de l'absence de corps politiques intermédiaires tels que les clans, les cités, les tribus, les royaumes, ... Nous verrons ainsi que l'État en tant qu'entité fournit des instances institutionnelles importantes pour l'insertion professionnelle des réfugiés politiques en France aujourd'hui.

### **La remise en cause contemporaine du rôle du travail : société « prométhéenne » versus « société orphique »... un faux problème ?**

La prépondérance du travail - telle que le présente Durkheim - est relativement récente dans les sociétés occidentales. Et selon certains auteurs (Hannah Arendt, Pierre Hadot, Dominique Méda,...), on connaîtrait aujourd'hui la « fin du travail » (Jérémy Rifkin) comment élément fondateur du lien social. Il est donc important de revenir sur l'évolution de la place du travail .

À partir du XVIIIe siècle, les philosophes atténuent le sens péjoratif donné précédemment au travail. En effet, en Grèce Antique, le travail est méprisé car il représente « *l'assujettissement même à la nécessité* », et, était contraire à la liberté et de ce fait à la citoyenneté. Cette citoyenneté, au contraire, au XVIIIe siècle, devient inséparable de la valeur du travail et de l'activité de production dans une société. Avec la naissance de l'économie politique, l'homme exprime son humanité à travers le travail pour maîtriser la nature. Ce sera ensuite Voltaire qui défendra cette conception positive

---

<sup>6</sup> Mauss M., *Œuvres*, 3. *Cohésion sociale et division de la sociologie*, Paris, Minuit, 1969, p. 581

du travail dans *Candide* : « *Le travail nous éloigne de trois grands maux, l'ennui, le vice et le besoin [...] travaillons sans raisonner, c'est le seul moyen de rendre la vie supportable* ». Rousseau va même, anticipant Durkheim, jusqu'à lier le travail à la société, donc à la politique selon lui. « *Hors de la société, l'homme isolé ne devant rien à personne, a droit de vivre comme il lui plaît ; mais dans la société où il vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien ; cela est sans exception. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social.* »<sup>7</sup>. Le travail est une condition de cette liberté, selon Rousseau. C'est grâce à cette autonomie du travail que l'individu devient citoyen autonome. Dans le cas des réfugiés politiques, le travail serait donc, dans la conception rousseauiste, la condition pour consacrer ces exclus en citoyens.

Max Weber, quant à lui, a tenté de démontrer une causalité ou à défaut une corrélation entre la conception moderne du travail et « l'éthique protestante ». Le travail comme valeur morale est le point convergeant entre le calvinisme et le capitalisme basé sur l'accumulation du capital et l'encouragement du travail.

Mais dans la période récente, le rôle central du travail est remis en question, par exemple, avec l'opposition que fait Pierre Hadot (*Le voile d'Isis, Essai sur l'histoire de l'idée de Nature*, Gallimard 2004) entre les conceptions prométhéenne et orphique du monde. Ces deux conceptions sont assez contradictoires dans le sens où l'une d'elles repose sur une représentation harmonieuse du monde, rejetant la violence et le conflit, et d'une recherche d'unité, où s'aboliraient les séparations entre le monde humain et le monde non humain, ou encore entre l'homme et la femme. Tandis que la conception prométhéenne du travail reposerait sur un rapport de conflit et de défi permanent. Actuellement, il semblerait, selon différents auteurs, que la conception orphique retrouve sa prééminence dans notre civilisation. Cela signifierait, à terme, une remise en cause du travail et indirectement de sa fonction intégratrice.

Mais comme le pense avec justesse Dominique Schnapper (*Contre la fin du travail*, Textuel 1997), il s'agit de perspectives fort lointaines, alors que le travail est, dans l'ensemble des sociétés, la condition de l'obtention de la plupart des droits : à un revenu d'activité mais aussi d'inactivité (la retraite dépend des années de cotisations) et à la reconnaissance d'un statut.

---

<sup>7</sup> Rousseau J.-J., Article « Économie Politique », *Encyclopédie*

Pour toutes ces raisons, nous pouvons affirmer que le travail reste l'instance d'intégration principale dans les sociétés dites modernes.

### **La triple exclusion des réfugiés primo arrivants**

Concernant les réfugiés politiques primo arrivants en France, il y a une déconnexion par rapport à la société où ils prennent pied. Cela engendre une exclusion profonde car touchant les trois principales instances d'intégration que sont l'école, la famille, et le travail. Tout d'abord, ils n'ont pas la même culture que le reste de la société française, ce qui fait que la famille fonctionne différemment et avec un schéma qui lui est propre. Il en est de même pour l'école - pour laquelle la double appartenance culturelle peut-être un handicap (même si elle présente des atouts, comme l'aptitude à l'apprentissage des langues) - et pour le travail - comme on le verra par la suite.

### **Les buts généraux des politiques d'insertion professionnelle**

Malgré toutes ces difficultés, le but recherché est de maintenir une certaine cohésion sociale dans la société française en insérant professionnellement ces immigrants. On veut créer un sentiment d'appartenance à la société française ou à défaut un sentiment d'attachement. L'insertion professionnelle se fait de différente manière. Les choix politiques concernant la manière de procéder sont multiples. On distingue ainsi la politique dite *active* de l'emploi de la politique *passive*. La politique *active* se réfère à toutes les mesures de formations comme un stage d'alphabétisation pour les étrangers par exemple. Cette appellation renvoie au fait que la politique vise à faire agir la personne visée, à la rendre actrice de sa situation. En d'autres termes, elle a pour but de motiver la personne inactive et de permettre le maintien d'un certain contact avec le marché du travail. C'est pour ne pas perdre les « bonnes habitudes ». Tandis que la politique dite *passive* tend à pallier les conséquences du chômage, plutôt que s'attaquer à ses causes. Elle se traduira par des mesures comme le versement du RMI afin d'éviter le basculement dans l'exclusion. Elle est un moyen de ne pas entrer dans la pauvreté et de garantir un minimum de niveau de vie dans la société française. Ces deux politiques d'emploi sont assez incompatibles, mais paradoxalement, elles sont utilisées en même temps afin de garantir une meilleure efficacité de l'intervention étatique. Cela étant dit, de plus en plus de politiques actives sont proposées et créées pour des catégories

spécifiques de personnes comme les jeunes ou les seniors. La palette de formation est, de plus en plus importante mais sans aller jusqu'à remettre en cause les politiques passives qui restent présentes du fait de leur caractère crucial.

### **Le champ de l'étude : la communauté des kurdes à Albi**

Nous avons choisi de circonscrire le sujet à la communauté des kurdes pour une série de raisons. Les statistiques nationales en France rendent impossible la distinction entre les catégories de population. En effet, tout d'abord, même si juridiquement les réfugiés politiques restent une catégorie à part entière et, par conséquent, protégée par l'Office Français de Protection de Réfugiés et des Apatrides, statistiquement ils ne sont pas distingués des autres migrants présents sur le sol français. Ainsi, les statistiques existant sur les immigrés<sup>8</sup> et leurs places sur le marché du travail incluent aussi les réfugiés politiques. Il n'est donc pas possible d'avoir des matériaux quantitatifs sur la place des réfugiés politiques sur le marché du travail ni, d'ailleurs, aucune autre étude. Ces études quantitatives sur les immigrés et leurs places sur le marché du travail, seront tout de même mobilisées. À l'intérieur même de la population immigrée, la seconde difficulté est la distinction selon la religion ou encore entre les différentes ethnies, or, l'intérêt ici était d'étudier les réfugiés politiques kurdes. En France, il y a une tradition particulière qui est de considérer toute personne naturalisée comme française, et ceci, même dans les études et/ou statistiques. Il est exclu de distinguer les Français entre eux, selon leurs origines ethniques ou religieuses. Cela est un principe tout à fait respectable, mais qui pose problème. En théorie, la naturalisation reste la dernière étape qui est censée symboliser une intégration complète, puisqu'elle aboutie à la citoyenneté totale et inconditionnelle. En pratique, ce n'est pas forcément le cas, la personne naturalisée française n'est pas moins étrangère ou du moins ne se sent pas moins étrangère qu'avant.

Pourquoi choisir la population kurde à Albi ? Albi est une petite ville de 60 000 habitants (agglomération inclus) dans le Nord du Tarn. Il y a une forte communauté kurde qui tend à avoir une image de plus en plus importante. Cette communauté est

---

<sup>8</sup> « Un immigré est une personne résidant en France née à l'étranger et s'étant déclarée de nationalité étrangère ou française par acquisition. Après plusieurs années de séjour en France, un immigré peut demander la nationalité française : devenu français, il fait toujours partie de la population immigrée. » INSEE Première, *L'emploi des immigrés en 1999*, Suzanne Thave, Cellule statistiques et études sur l'immigration, n° 717, Mai 2000, p.1.

arrivée dans les années 1990, car il y avait dans cette ville un centre d'accueil adéquat à leur statut et à leurs situations. Les kurdes, comme on le verra, ont une histoire bien particulière en France. Les kurdes irakiens arrivés dans les années 1990 ont été aussi encadrés par l'association du CASAR 81(Comité d'Accueil et de Solidarité avec les Réfugiés du Tarn). La rencontre avec un salarié de cette association semblait aller de soi. Le CASAR est une association fondée en 1990. Son but est « *d'accueillir et de favoriser l'insertion sociale des personnes en situation de demande d'asile ou de réfugié durant leur séjour sur le territoire français, par l'assistance administrative, le logement, et le soutien par une préparation durable dans la société française* »<sup>9</sup>. De plus, une autre association commence à avoir une certaine importance sur le marché du travail local de la ville d'Albi (Tarn -81), c'est ARALIA. Celle-ci s'est engagée dans une voie spécifique afin de faciliter l'insertion professionnelle des marginaux et des laissés-pour-compte en général. Les réfugiés politiques entrent, tout à fait, dans l'objet même de l'association puisqu'elle offre des formations linguistiques et professionnelles, ce que ne faisait pas et ne fait toujours pas le CASAR qui a plus pour habitude de mettre en contact le réfugié politique et les institutions déjà existantes (ANPE, ASSEDIC, GRETA, IRFA, ...). Le credo d'ARALIA se résume à cette phrase « *l'accès à l'information et la capacité à communiquer activement oralement et par écrit sont des clés d'autonomie indispensable à la réussite de chacun et du progrès de tous* »<sup>10</sup>. L'objet même de cette association, précisé dans la présentation générale de celle-ci, est de faciliter l'insertion sociale et de favoriser l'insertion professionnelle dans le but d'encourager de manière plus globale une citoyenneté active.

L'intérêt, ici, est de comparer les différentes formations offertes par les associations et de pouvoir de mesurer l'efficacité de celles-ci. Il y a au sein de cette association trois principaux formateurs qui ont des expériences spécifiques et antérieures dans le domaine de l'insertion professionnelle ou encore dans le domaine de l'éducation. Cette jeune association a divers financements correspondant à des missions spécifiques, ainsi le Conseil Général, le Conseil Régional, la DDASS, la DDT, ou encore la DDE, participent au budget.

De plus, on verra qu'une autre association créée en 1997, l'association Franco-kurde, permettra de dépasser la simple intégration professionnelle pour aller vers une intégration plus culturelle et sociale.

---

<sup>9</sup> Les statuts du CASAR 81 disponible à la préfecture du Tarn, Article 2 : objet, p 2.

<sup>10</sup> *Présentation Générale de ARALIA*, p 2.

De plus, dans les années 1990, les contextes géopolitiques et économiques étaient différents. Cela pouvait faciliter dans certains cas l'insertion professionnelle. Cela dit, la législation en vigueur était aussi alors bien différente puisque entre 1991 et aujourd'hui, il y eut différentes mesures modifiant profondément les droits des demandeurs d'asile, et par ricochet ceux des réfugiés politiques. Ainsi, la première modification remontait à 1991, puis en 1997 avec une augmentation des ressources de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), et enfin en 2003. Celles-ci ne furent pas sans conséquence sur les demandes d'asile elles-mêmes, mais aussi, sur l'insertion professionnelle des réfugiés politiques.

Les kurdes irakiens ont aussi une place particulière dans le tissu social albigeois. Cette place est intéressante à analyser et peut aussi se rattacher aux événements géopolitiques actuels. On verra de quelle manière cette communauté tire profit de ce contexte et comment ce dernier permet une certaine stabilité de leur place au sein de la ville.

Au départ, l'échantillon originel de réfugiés politiques était censé être diversifié ethniquement cela devait permettre ensuite de mesurer (s'il est possible de le faire) leur insertion professionnelle sur ces dix dernières années au moins. Le problème étant que cela n'a pas pu être possible puisque certains réfugiés politiques étant naturalisés et donc impossibles à joindre. De plus, avoir des réfugiés politiques provenant d'ethnies multiples et diverses ne fut pas chose facile. Grâce à mon réseau de réfugiés politiques kurdes, il fut, par contre, assez aisé d'obtenir certaines coordonnées. Par conséquent, il m'a semblé évident que se concentrer sur l'insertion professionnelle des réfugiés politiques kurdes primo arrivants en 1991 était plus pratique mais surtout réalisable.

Il faut néanmoins souligner le fait que seule l'insertion professionnelle des primo arrivants est étudiée. Ce choix de méthodologie est assez simple. Il aurait fallu étudier, alors, le rôle de l'école et de l'éducation, en général, dans cette insertion ou dans cette absence d'insertion professionnelle dans la société française actuelle. Cela paraissait être un sujet trop vaste pour un mémoire. De plus, étant donné que ayant d'ores et déjà rencontré une fonctionnaire de l'OFPRA, et compte tenu du matériau en ma possession, il a semblé plus pertinent de le faire ainsi plutôt que de réduire le sujet.

La base véritable du mémoire était de se concentrer sur les modifications qu'elles soient législatives, concernant les statuts des réfugiés politiques, ou même politiques, sur les formations mises en place par l'État français. Ces transformations se sont surtout déroulées pendant ces fameuses années 1990.

La « construction » d'un questionnaire<sup>11</sup> avait pour but de rendre mes recherches quantifiables sur les réfugiés politiques kurdes à Albi. Les questions vont du plus concret au plus général, autrement dit, cela commence avec des récits et des parcours professionnels personnels en allant vers la place de chacun dans la société française et albigeoise plus précisément. Les dernières questions sont des questions très ouvertes et générales qui permettent au réfugié ou à l'ancien réfugié politique de s'exprimer et de souligner ce qui lui semble important. Ces questionnaires se sont pour la plupart déroulés au téléphone, étant donné que l'opération ne durait en tout et pour tout qu'une dizaine de minutes, et que cela était plus facile pour les personnes interrogées. C'est, du moins, ce qu'elles ont retenu de cette expérience. Une petite précision reste nécessaire, concernant la langue dans laquelle a été traduite ce questionnaire. Les personnes n'avaient pas forcément le niveau culturel afin de comprendre les questions posées, et étant donné ma position qui est de pouvoir les traduire sans réelle difficulté, ces entretiens téléphoniques se sont déroulés en kurde. De plus, culturellement cela n'aurait pas été très bien vue, et même bien ressentie, que les questions soient posées en français en sachant que mon niveau linguistique en kurde était aussi élevé. Au mieux, cela aurait pu être perçu comme de l'impertinence et, au pire, comme un manque de respect envers le reste de la communauté et envers la culture kurde.

Mais ce questionnaire comme seule base de cette étude empirique sur Albi ne fut pas suffisant. C'est donc pour cela que plusieurs entretiens accompagnent ce questionnaire, en plus évidemment de toutes les recherches bibliographiques. L'entretien avec Emmanuelle François, évoqué précédemment, a véritablement servi de base puisqu'elle m'a aussi fourni les rapports d'activités de l'OFPRA depuis 2001. L'entretien dura 1H35. Le directeur de l'association ARALIA et une de ses collègues, dont le statut sera précisé, ainsi que l'entretien avec le chargé d'insertion professionnelle au CASAR, ont permis de développer ce sujet et d'aller plus en profondeur dans les recherches. Les entretiens dans ce cas ont duré entre 30 et 45 minutes. De plus, l'un des députés du Tarn (81) du Parti Socialiste est aussi une personnalité très souvent rattachée à la communauté kurde iraquienne, et avoir son avis et sa perception de ses relations fut aussi très enrichissant. Aucune trace écrite n'a été conservée, ce fut plus une rencontre autour d'un repas, plutôt qu'un entretien par manque de temps de sa part. Enfin, lors d'un de mes entretiens à ARALIA, j'ai

---

<sup>11</sup> Le questionnaire est disponible en Annexe II. P

rencontré une élève de l'université Jean-François Champolion d'Albi (Tarn) qui faisait une étude sur les kurdes à Albi. Dans ce cas, c'était moi l'interviewé, mais nous avons eu l'occasion d'échanger un peu nos recherches et surtout de confronter nos idées. Cette discussion fut tout de même enrichissante dans la construction même du mémoire.

Cela étant dit, se borner à l'insertion professionnelle ne fut pas chose facile. Et pourtant, étudier l'intégration d'une communauté à travers la composante travail paraît être, tout à fait, pertinent *a posteriori*. Cette idée est apparue très vite au contact d'Emmanuelle François, fonctionnaire à l'OFPRA, qui a souligné les changements de législation concernant les demandeurs d'asile : « *En soi, c'était légitime juridiquement... Humainement, c'est une autre question. La question humaine sur le terrain, c'est autre chose...* ».

Le but de cette étude est de cibler une population précise, ici les réfugiés politiques, et de noter son évolution au sein de la société. On va partir de cette monographie et ensuite essayer de généraliser cela à toute la communauté kurde qui est arrivée en France dans les années 1990. Il faudra ensuite nuancer cela, étant donné qu'une étude a été faite précédemment sur les kurdes soulignant, ainsi, la différence entre les kurdes d'Albi et ceux de Montauban ou encore même de Clermont-Ferrand<sup>12</sup>. Le lieu est, ici selon l'auteur, pertinent. C'est ainsi que j'en suis arrivé à vouloir analyser véritablement l'insertion professionnelle des réfugiés politiques comme vecteur d'intégration dans la société française. La question autour de laquelle ce mémoire va tourner est : « De quelle manière les mesures d'insertion professionnelles en place en France peuvent-elles faciliter ou freiner une certaine intégration dans la société des réfugiés politiques primaires arrivants ».

Tout d'abord, il sera nécessaire de repartir en arrière et de raconter un peu l'histoire de cette communauté alors arrivée sur le sol français. Il sera aussi important de remettre en contexte aussi la législation en vigueur et la place de l'OFPRA en tant qu'entité, ainsi que des associations comme celle du CASAR qui entre dans un cadre bien particulier aussi. Enfin, nous éclaircirons les choses sur les politiques d'emploi alors en place et le budget consacré à ses politiques en comparaison à aujourd'hui, et leur bilan.

Deuxièmement, une première approche montrera un bilan mitigé de cette insertion professionnelle. Cette intégration, recherchée à travers la composante travail, a, au

---

<sup>12</sup> Mohseni C., *Migrations Des Kurdes en France : le cas de Val de Reuil et Les réfugiés Kurdes en France*, Paris, l'Harmattan, 2002, (Monde Iranien, CNRS)

premier abord, échoué. L'insertion professionnelle étant une notion assez complexe, et les politiques autour de celle-ci assez vastes et diversifiées, il faudra y revenir scrupuleusement afin de montrer les conditions réelles dans lesquelles les réfugiés politiques primo arrivants se trouvent sur le marché du travail. Les difficultés culturelles, sociales, et de la langue auxquelles sont confrontés les réfugiés politiques sont assez vastes et ceux-ci ont des effets multiples sur les politiques d'emploi menées en France.

Dans une dernière partie, cet échec d'intégration sera nuancé. Les questionnaires, ainsi que certaines rencontres avec des formateurs ou des hommes politiques, montrent que cette intégration leur semble acquise. Le sentiment d'être intégré comme on le verra est assez répandu. Les vecteurs de cette intégration dépassent la simple insertion professionnelle, on se retrouve dans une insertion sociale et politique dans la société. Le cas des Kurdes irakiens d'Albi est assez intéressant dans le sens où, c'est une communauté médiatisée avec une bonne image et qui a su tirer avantage de cette représentation. Dans cette partie, l'insertion sociale et politique seront des notions plus développées à travers directement cet exemple empirique.

## **I. L'arrivée des Kurdes Irakiens et les contextes géopolitiques, économiques, et législatifs dans les années 1990.**

### **A- L'histoire des Kurdes de 1920 à 1991**

Tout d'abord, il faut retourner en arrière et retracer brièvement l'histoire des Kurdes en tant que peuple, puis plus précisément celle des réfugiés politiques Kurdes irakiens et le contexte de leur arrivée en France.

#### **1) L'histoire des Kurdes, un peuple privé de Nation.**

Qui sont les Kurdes ? Que représente le Kurdistan ? Voilà, des questions qui font débat et qui sont pour le moins pertinentes. Il y aurait plus de 25 millions de Kurdes vivant à cheval sur la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie et quelques centaines de milliers de Kurdes vivant dans le Caucase et en Asie Centrale<sup>13</sup>. La superficie totale du Kurdistan d'Irak serait d'environ 83.000 km<sup>2</sup>, ce qui représente 16,5 % de la superficie totale du « *Grand Kurdistan* » et près de 19% de la superficie totale de l'Irak. Les Kurdes représenteraient aussi aujourd'hui plus de 20% de la population totale de l'Irak. Cette statistique a été revue à la hausse suite aux premières élections législatives de décembre 2005.

C'est à partir de 1925, que les Kurdes ont vu toute possibilité d'unité et d'autonomie s'effondrer. Le 20 octobre 1921, un accord franco-turc aboutira à l'annexion de la Syrie par la France. Cette annexion incluait alors les provinces Kurdes de la Djezireh et de Kurd-Dagh. De l'autre côté de la frontière, Mustapha Kemal parlait encore en 1922 de la création d'un État musulman des Turcs et des Kurdes. Ce fameux Etat ne sera jamais créé. Le 24 juillet 1923, un traité fut signé entre les autorités kémalistes et les puissances alliées qui rendra caduc le Traité de Sèvres, de plus, il n'apportera aucune garantie en ce qui concerne le respect des droits des Kurdes . Les autres parties du « Kurdistan » subiront le même sort. La partie iranienne, une bonne partie de la région kurde était contrôlée par le dirigeant Simko qui était dans une relation de soumission

---

<sup>13</sup> Sources : Institut kurde de Paris ; Mehrad R. Izady Université de Columbia, New York. de la carte sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/Kurdes>

par rapport au pouvoir central perse. La partie irakienne, quant à elle, fut un long sujet de débat et, de lutte politique et diplomatique. La riche région pétrolière de Mossoul explique cet attrait de la Turquie et de la Grande-Bretagne. Lors d'une consultation organisée par la Société des Nations, les représentants de la population kurde à l'époque s'étaient prononcés à 7 voix contre 8 en faveur d'un Etat kurde indépendant. Les résultats de cette consultation ne seront pas entendus car le 16 décembre 1925, la Grande-Bretagne obtiendra du Conseil de la S.D.N l'annexion de cette région au reste du pays. L'état irakien avait besoin, soutenaient alors les Britanniques, de ces richesses pétrolières afin de survivre en tant qu'entité politique. Sans cela, la situation n'aurait pas été soutenable et l'unité de l'Irak aurait été mise à mal. Ainsi, le Kurdistan, au sens où l'entendait l'empereur Selim, se trouva partagé en 4 parcelles de territoires. Par la suite et successivement, ces régions feront face à une perte d'autonomie culturelle et aux paroxysmes du nationalisme de ces quatre pays, dont les Kurdes seront les premiers à faire les frais.

Les premières hostilités du genre seront lancées par la Turquie, qui partant d'une société multiculturelle et multiethnique, voudra créer une société uniforme et unie, du moins en apparence. Cette politique d'assimilation sera reprise par l'Irak puis par l'Iran, de manière plus ou moins violente. Une chose est sûre, le peuple kurde est celui « qui a souffert le plus du remodelage de la carte du Proche-Orient », selon l'Institut d'Études Kurdes de Paris.

Les Kurdes avaient comme seul remède à leur situation, la lutte pour une reconnaissance donc, pour une autonomie. En 1961, une certaine résistance s'était organisée en Irak autour d'une personnalité imposante qui est celle du général Barzani. Il obtiendra gain de cause puisque l'autonomie des Kurdes sera conclue par les accords du 11 mars 1970, signés par Saddam Hussein.

*"Maintenant le temps est venu de reconstruire le Kurdistan, le temps est venu de travailler et de construire notre propre industrie et notre culture, c'est ainsi que nous pourrons servir notre peuple et rendre la vie plus belle au Kurdistan".*

La Général Mustafa Barzani, leader kurde, 1970.

Ces accords furent sabotés délibérément et ne seront jamais appliqués, bien au contraire, la politique irakienne se radicalisa. Cela commença assez simplement avec une interdiction d'enseigner dans les écoles la langue kurde, puis ces interdictions s'étendront peu à peu à tous les pans de l'identité culturelle kurde, et la tendance à la

violence ira croissant. Cette résistance contre l'armée de Saddam Hussein ne cessera pas jusqu'à l'attaque chimique de 1988 sur la ville de Halabja (5 000 morts en l'espace de quelques heures) qui sera le début d'une sorte de purification ethnique et donc d'une guerre ouverte avec tous les Kurdes. Ce bombardement mettra un terme brutal à la opposition Kurde. Les « résistants » deviennent alors les « victimes ». Les Kurdes irakiens fuiront alors vers l'Iran et la Turquie (les deux frontières les plus proches de cette région) laissant une partie de leur vie derrière eux. Cette violence contre les Kurdes menée par l'armée Irakienne ne s'arrêtera pas à la fin de la Guerre du Golf, bien au contraire, elle s'intensifiera comme une revanche que Saddam Hussein devait prendre. Des centres de d'emprisonnement et de torture, alors mis en place par le gouvernement à Bagdad, fonctionneront à plein régime. Les pertes et les disparitions seront nombreuses du côté des Kurdes. Aucun village kurde ne sera épargné, certains seront mis en ruine d'autres totalement rasés.

## 2) La mobilisation internationale et française

La communauté internationale interviendra alors après la Guerre du Golf, sous l'impulsion de la France. Cette dernière obtiendra du Conseil des Nations Unies une protection de la zone kurde en Irak et un déploiement des aides en Turquie. Par la suite, la résolution 688 sera adoptée en 1991 par l'ONU brisant ainsi pour la première fois le principe de non-ingérence sur le plan humanitaire. Les Kurdes rentrèrent chez eux, ou du moins ce qui restait de leur territoire, dans cette région libérée du contrôle de Bagdad et du régime baasiste. « *Le précédent est créé. C'était une première ébauche du protectorat international tel qu'il sera mis en oeuvre en Bosnie, puis au Kosovo et au Timor-Oriental* »<sup>14</sup>. Deux personnalités politiques se distingueront des autres dans le paysage politique français, au moyen de leur investissement dans cette cause humanitaire, la première dame de France de l'époque, Danielle Mitterrand, et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire, Bernard Kouchner (1988-1991). Ces deux derniers mèneront un combat politique acharné et feront de multiples appels internationaux vers les autres pays occidentaux afin qu'ils s'allient à cette action humanitaire et dans l'urgence. Tous deux iront même faire un

---

<sup>14</sup> Sources : Libération.fr, article, « *Kouchner sans frontières, Du Biafra au Kosovo, 40 ans d'engagement sur les terres de conflits* », par Renaud DELY, Thomas HOFNUNG, et Marc SEM, du samedi 19 mai 2007.

voyage symbolique en Turquie et en Iran, et rendre visite aux Kurdes réfugiés alors sur la frontière turco-irakienne vivant dans de très mauvaises conditions sanitaires. Ils resteront pour cela, dans l’imaginaire collectif de cette communauté, du moins en France, les porteurs même de la cause kurde à travers le monde.

Dans l’imaginaire kurde, Danielle Mitterrand reste « Dah » (la Mère) des Kurdes dans le monde. Elle intervient ainsi dans de nombreuses manifestations culturelles ou politiques Kurdes. En 2001, Danielle Mitterrand acceptera l’invitation des Kurdes à Albi (Tarn-81) afin de célébrer leurs dix années de présence sur le sol français. Elle restera aussi dans ce même imaginaire, celle qui a « défié » les dangers afin de se rendre avec Bernard Kouchner dans ses camps de réfugiés en 1991 en Iran et en Turquie.

*« Ce Kurdistan d’Irak, je l’avais gardé dans ma mémoire, il y a dix ans, comme une région meurtrie, dévastée, présentant ses plaies béantes aux regards effarés, témoignage de la folie des guerres détruisant toutes les raisons de vivre d’un peuple anéanti. Pendant une semaine, je l’ai sillonné, l’esprit réconforté par le spectacle d’une population entreprenante et active. En la parcourant du nord au sud, en passant d’une vallée à l’autre, j’ai trouvé des étals bien chargés de fruits et légumes variés, des routes reconstruites, des écoliers en uniforme, une architecture respectueuse de la nature, de belles constructions privées et publiques, et des millions d’arbres plantés savamment pour composer un paysage harmonieux. Sous les coups de la stratégie de l’Anfal, les montagnes majestueuses du Kurdistan devenues chauves, ont retrouvé peu à peu leur allure d’antan grâce aux projets de reforestation et de mesures législatives sévères sur la protection de l’environnement. Les deux camps militaires d’Arbil et de Soulaïmania, lieux d’emprisonnement, de torture et de disparition de nombreuses personnes, ont été transformés en vastes parcs publics, conçus et aménagés entièrement par des paysagistes et des ingénieurs Kurdes . J’ai eu l’heureux sentiment de constater que la volonté de redonner vie à la région, en effaçant les vestiges de la mort anime la politique des dirigeants des deux partis du Kurdistan d’Irak. »* Madame **Danielle Mitterrand** Lors de la Conférence internationale : Quel avenir pour les kurdes en Irak ? Le vendredi 29 novembre 2002, Organisé par l’Institut Kurde de Paris.

Cet affrètement d’une partie des réfugiés vers les pays occidentaux, qui avaient alors accepté chacun un certain nombre de réfugiés politiques Kurdes sur les sols nationaux selon leurs moyens et leurs volontés, fut mis sur pied. Ce déplacement important représentait une lourde organisation puisqu’il fallait répartir une certaine partie de cette population dans des pays comme la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l’Allemagne, l’Australie, et d’autres pays européens comme la Norvège. La France en avait accepté 1000 puis en a reçu un peu moins dans les faits. Pour les Etats-Unis, quant à eux, le chiffre s’élevait à près de 5000 personnes. Il faut, par la suite, prendre en

compte, qu'à l'époque, la procédure législative était favorable au regroupement familial pour les membres de famille des réfugiés politiques. Ce qui a fait rapidement croître le nombre de Kurdes irakiens dans telle ou telle région. Cela explique, en partie, la présence importante et remarquable des Kurdes irakiens à Albi.

La gestion de cette intervention internationale fut complexe, non seulement, car l'organisation internationale demandait l'intervention de plusieurs acteurs, mais aussi, parce que de l'autre côté, les pays ayant accepté ces réfugiés politiques sur leur territoire savaient pertinemment que les sortir de cette terreur n'était pas une fin en soi. Une organisation et une mise en place de nombreuses institutions domestiques adéquates étaient nécessaires pour recevoir cet afflux massif de réfugiés politiques.

### **3) La mise en place de structure accueillante pour les réfugiés Kurdes**

L'arrivée des Kurdes à Albi fut organisée et mise en place par différents acteurs non étatiques qui avaient été invités à participer.

Le premier lieu où se sont rendus les réfugiés Kurdes fut à Piriac-sur-Mer (Pays de la Loire), ils y ont effectué un séjour de trois mois. Ils sont arrivés en hiver 1990-1991 dans ce port de plaisance alors vide. Cela a permis aux autorités d'organiser et de mettre en place la répartition de cette population sur le territoire français. Lors de ce séjour, ils étaient encadrés de très près. Ainsi, les repas se faisaient à la cantine avec plusieurs services. Ils ont ainsi pu y découvrir et de ce fait, toucher physiquement une partie de la culture française. Le choc des cultures était bien réel, même dans si, ce lieu était coupé un peu du reste du monde, et utilisé comme un sas entre la guerre et la pauvreté, et, la peur de l'inconnu en France. L'anecdote, qui révèle ce choc, est un des fameux repas alors distribués par la cantine. Les Kurdes se sont retrouvés face à des crevettes et des langoustines, un vendredi comme entrée. Aucun d'eux n'a touché à « cela », car justement, aucun d'entre eux n'avait vu jusqu'alors de fruits de mer. Les Kurdes n'ont pas de littoral et donc le seul animal marin consommé dans la région était le poisson. Ce vendredi-là, seul le poisson a été dégusté par les parents de ces familles. Cependant, ce choc a été atténué grâce à un encadrement. Les réfugiés politiques Kurdes avaient alors des cours de langue française, ainsi que des conseils et des explications sur tout ce qui touchait à la vie quotidienne comme payer des factures, prendre le bus, etc... Des

personnes spécialisées dans la formation étaient présentes sur les lieux afin de mettre en place les prémisses d'une insertion sociale. Plusieurs excursions avaient aussi été organisées. Celles-ci avaient pour but de faire connaître le pays d'accueil mais aussi de détendre un peu l'atmosphère en faisant prendre l'air aux familles. Plusieurs d'entre eux avaient subi de graves traumatismes psychologiques comme la perte d'un proche, l'emprisonnement ou encore la torture. Le but fut de redonner espoir. Ces familles avaient été forcées de quitter leur pays et la France était une solution de dernier recours. C'était partir ou mourir. Les instances gouvernementales, quant à elle, étaient conscientes de cela, et, établir un contact avec la culture française était le meilleur moyen de faciliter une future intégration. Il est important de souligner que les réfugiés politiques font partie, à cause de cela, de la « *mauvaise immigration* ». Ils n'ont pas voulu venir, le désir d'intégration est donc plus faible. La mise en place de conditions favorables à cette intégration vitale. Les excursions en Bretagne faisaient parties de ces conditions, et elles étaient de diverses natures. Les familles visitaient des lieux faciles d'accès, culturellement parlant, et en même temps, elles devaient donner un avant-goût de ce qui pouvait se trouver en France. Cela pouvait être des visites dans des aquariums, des escales sur des petits bateaux, des promenades sur la plage, des dégustations de desserts, des visites au zoo, ... Deux traducteurs étaient présents et des liens amicaux s'étaient créés entre eux et les réfugiés Kurdes. Le dimanche, un goûter était organisé pour les enfants, les adultes en profitaient alors pour se retrouver aussi et prendre un thé. Enfin, il faut souligner que ces maisonnettes étaient rénovées et propres, ce qui était aussi très apprécié.

Au bout de ces trois mois, la répartition sur le territoire national français se fit d'une manière assez logique. Les villes visées étaient, principalement, celles qui avaient les capacités institutionnelles et/ ou associatives pour accueillir ces réfugiés politiques. Cinq familles furent placées à Albi du fait de la présence du CASAR. En quelques mois, ils sont rapidement passés à sept familles. Il est important de souligner que dans ce cas, c'étaient bien des familles et non des personnes célibataires. Chaque famille ayant en moyenne 6 enfants, le nombre de Kurdes à Albi était alors en 1991 de plus de 40 personnes. Le CASAR prit en charge ses familles qui avaient déjà eut une « formation -préparation » de trois mois. Pour les personnes ayant le statut de réfugiés politiques, le CASAR offre une durée d'accompagnement socioprofessionnel de 6 mois prolongé mois par mois. « *Ce qui met un terme à cette aide, c'est l'accès au logement* », souligne Mr P. A son arrivée, le CASAR offre au réfugié politique un logement le

temps qu'un autre logement se libère pour lui, et c'est par ce mécanisme que les relations entre le réfugiés politiques et le CASAR se distendent. « *Le logement est le lien concret entre le CASAR et le réfugié politique* », précise Mr P.. Mais dehors du logement, le CASAR s'engage aussi à accompagner le réfugié politique, cette fois, afin que celui-ci obtienne une totale autonomie. C'est ainsi que le CASAR le suit pour les démarches administratives auprès de la préfecture du Tarn, dans le cas d'un dossier d'ouverture pour le RMI, d'une inscription à l'ANPE et/ou ASSEDIC, ...

## **B- La législation en vigueur**

### **1) L'évolution du droit d'asile depuis 1975 et les structures d'accueil en France**

Le demandeur d'asile est une personne qui recherche une protection en tant que réfugié, même s'il n'a pas été formellement reconnu comme tel. Cette appellation désigne d'ordinaire un individu en attente de l'acquisition du statut de réfugié politique accordé par les autorités. L'absence de reconnaissance officielle ne diminue pas ses droits à la protection. À l'issue de l'examen de son dossier cette demande peut être rejetée et dans ce cas, il se retrouve dans la même situation que les étrangers en situation irrégulière sur le sol français. On note une évolution de cette demande sur ces dix dernières années. Il semblerait qu'il existe une certaine nostalgie pour les années 1990. « *À l'époque, l'environnement social général était accueillant* » dit Mr P. chargé l'insertion professionnelle des réfugiés politiques dans le Tarn au sein du CASAR depuis 1991. Cette nostalgie n'est pas pertinente selon Gérard Noiriel.

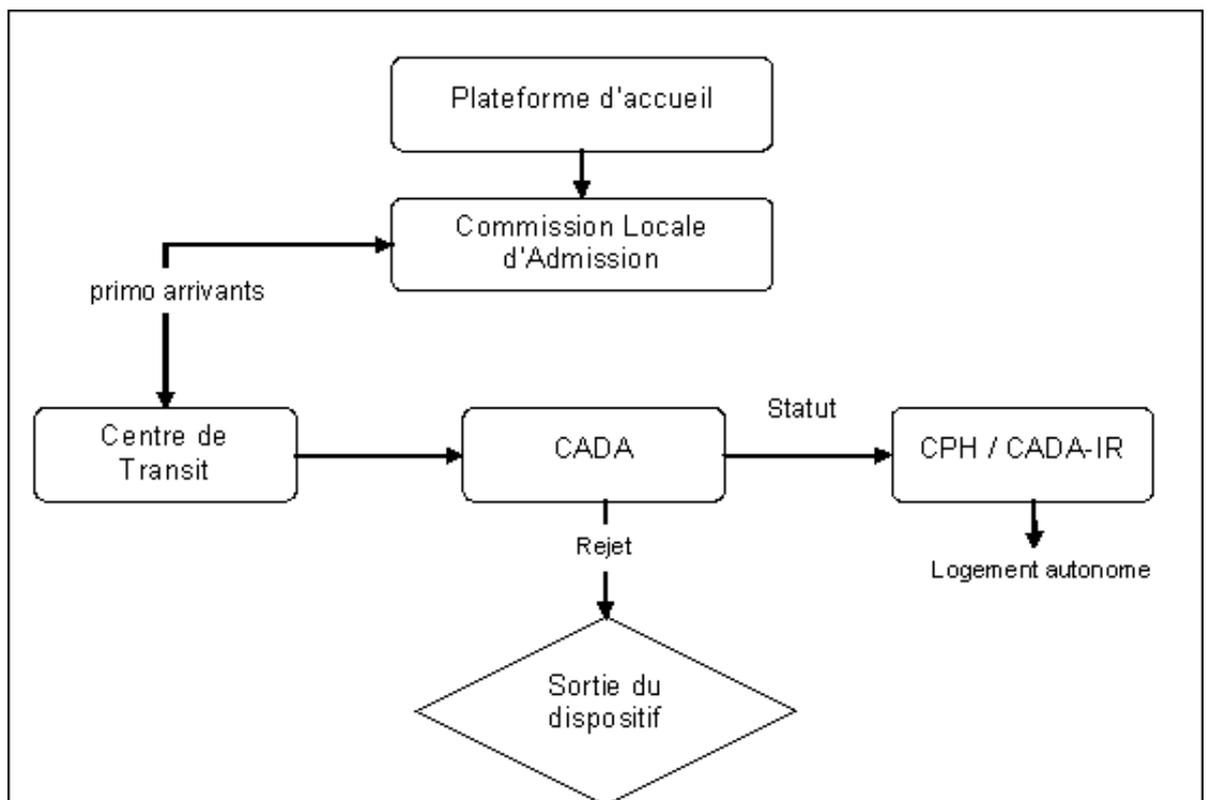
*« Contemporain de l'émergence des État-Nations et du combat pour les droits de l'homme, le droit d'asile est d'emblée pris dans l'affrontement de deux logiques contradictoires : l'une privilégie la défense des intérêts de l'État, l'autre défend le combat pour la liberté »<sup>15</sup>, Gérard Noiriel.*

Néanmoins, l'évolution du droit d'asile, et son effet sur le statut des réfugiés politiques en France est réelle. Tout d'abord, depuis 1991, la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés politiques en France est distincte. Avec les

---

<sup>15</sup> Noiriel G., *L'évolution du droit d'asile en France*, In Phillipe Dewitte, Immigration et Intégration - L'état des savoirs, Paris, la Découverte, 1999, p. 69

circulaires du 19 décembre et du 26 septembre 1991 du Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, le Dispositif National d'Accueil (DNA, en place depuis 1975), est composé alors de plusieurs centres chacun avec des fonctions et une organisation qui leur sont propres.



Les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) assurent l'hébergement et la suivie des personnes pendant la durée de la procédure de l'examen de la demande d'asile. Les centres de transit, quant à eux, permettent un accueil temporaire avant l'orientation vers un CADA. Le CADA a un rôle d'accompagnateur, il héberge, anime et gère les sorties. Mais les demandeurs d'asile y logeant ont aussi droit à un pécule (allocation sociale globale) pour les dépenses courantes. Concernant la formation linguistique, le rôle du CADA reste assez flou, il lui est possible d'après les textes d'en proposer une, mais ce n'est pas une obligation. 98<sup>16</sup> CADA sont recensés en 2001. Les centres provisoires d'hébergement (CPH) accueillent les réfugiés politiques après l'obtention du statut et mettent en place, au cours d'un séjour de six mois, les meilleures conditions pour une insertion future et durable en France. Les personnes prises en

<sup>16</sup> Site Officiel : <http://www.forumrefugies.org/pages/action/hebergement.htm>.

charge par le CPH ont automatiquement droit au RMI (Revenu Minimum d'insertion) et à la CMU (Couverture Maladie Universelle). Le CASAR (Comité d'Accueil et de Solidarité avec les Réfugiés du Tarn) est un exemple de CPH. Il y a en France 28 CPH en 2001, mais les places valables ne cessent de diminuer. Ces deux types d'établissements sont placés localement sous le contrôle de la DDASS et au niveau national, sous la Direction de la Population et des Migrations du Ministère de l'emploi et de la solidarité. Ces réfugiés peuvent aussi être hébergés en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Enfin, il existe des associations qui interviennent pour aider des personnes ayant le statut de réfugié à trouver un logement (en recourant au système du bail glissant par exemple).

Après les attentats du 11 Septembre à New York, les associations et les organisations internationales de défense des réfugiés et des demandeurs d'asile ont craint un effet « boomerang » très important à l'encontre des demandeurs d'asile de bonne foi. Cet effet fut moins important qu'attendu. Cependant, certaines mesures adoptées au nom de la sécurité ont refoulé bon nombre de ces demandeurs. Les demandes d'extraditions et l'adoption de loi de plus en plus restrictives ont été mises en place. Le 11 décembre 2003, la France adopte une nouvelle loi réformant ainsi celle du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile. Les notions de pays d'origine sûr (POS) et d'asile interne y apparaissent. Cette loi est une anticipation sur deux directives européennes sur la définition du réfugié, de la protection subsidiaire, et des procédures d'octroi et de retrait du réfugié dans les états membres.

La Turquie devient alors un pays d'origine sûr (POS), c'est-à-dire, un État qui « veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, (...) des droits de l'homme et des libertés fondamentales »<sup>17</sup>. La demande d'asile pour les ressortissants de ces pays n'est, a priori, pas recevable. Une liste avait été mise en place par l'OFPRA puis elle a été actualisée en mai 2006. En 2006, le taux d'admission de ces POS est inférieur au taux d'admission globale puisqu'il est de 5,3% contre 7,8%. L'adoption de cette loi relative aux Pays d'Origine Sûrs a eu un effet manifeste puisque la demande en provenance de ces pays est, depuis, en constante diminution. On est passé de 11,4% de demandes en 2005 contre 3,4% en 2006<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Rapport d'activité de 2006, L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, p.13

<sup>18</sup> Idem.

## 2) Le rôle de l'OFPRA et son évolution depuis 1991

Créé par la loi du 25 juillet 1952, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est un établissement public placé sous tutelle du ministère des Affaires étrangères. Elle est chargée d'appliquer la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de New York du 28 septembre 1951 qui définit le statut des apatrides. L'OFPRA se prononce sur les demandes d'admission au statut de réfugié ; en cas de rejet, le demandeur peut saisir la Commission de recours des réfugiés (CRR). Cette office est néanmoins dotée d'une autonomie administrative et financière. *« L'OFPRA exerce la protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides ainsi que celle des bénéficiaires de la protection subsidiaire »*<sup>19</sup>. Cela se traduit concrètement par l'établissement d'actes ou de documents que les personnes protégées par l'Office ne peuvent obtenir auprès des autorités de leur pays d'origine comme un acte de naissance, de mariage, ou encore le livret de famille. Cette protection est un droit protégé par la Constitution Française. Ce droit n'est pas négociable puisque la loi du 25 avril 1997, dite « loi Debré » a été déclarée contraire à la Constitution. Cette loi devait permettre aux services du ministère de l'Intérieur et de la gendarmerie, de pouvoir consulter avec une relative liberté, certains fichiers de l'OFPRA.

*« La confidentialité des éléments d'information tenus par l'OFPRA, relatifs à la personne sollicitant en France la qualité de réfugié est une garantie essentielle du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle »*<sup>20</sup>.

L'administration de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides est *« atypique, car elle ne se borne pas à un traitement de papiers »*, précise Emmanuelle François, chargé de communication à l'OFPRA. De ce fait les *« gens, qui travaillent à l'OFPRA, n'ont pas un profil ordinaire »* à l'instar du parcours de cette chargée en communication. Elle a effectué des études d'anglais et d'histoire de l'Art en France,

---

<sup>19</sup> Site Officiel ofpra.gouv.fr

<sup>20</sup> décision du Conseil Constitutionnel du 22 avril 1997

puis Emmanuelle François s'expatriera aux Etats-Unis pour y apprendre les sciences politiques et le journalisme. Elle est arrivée par hasard à l'OFPRA puisqu'elle n'avait, selon elle, « pas de vocation précise ». Le discours sécuritaire n'a pas eu d'effet sur les accords ou rejets des demandes. « *Globalement, les officiers de protection sont libres de proposer les accords ou les rejets* ». « *L'évolution du taux d'accord ne tient pas à la politique. Lorsqu'il y a des pressions, c'est sur des cas particuliers, de manière très ponctuelle, et c'est pour accepter la personne (comme réfugié)* », insiste-t-elle.

Malgré tout, l'évolution de la législation relative au droit d'asile et son effet sur le fonctionnement et l'organisation de l'OFPRA, institution publique chargée d'appliquer ces lois, ne peuvent être niés. Ainsi, en 1991, l'Office subit sa première grande modification. Cette modification concerne les droits des demandeurs d'asile. Ils n'ont plus droit de travailler tant que la procédure de demande d'asile est en cours. Par conséquent, le nombre de demande baisse significativement : « cela a marché », souligna à ce sujet Emmanuelle François. « *Le but était de décourager les gens qui se servaient de la demande d'asile pour se maintenir sur le territoire et y travailler* » ajouta-t-elle. L'objectif, d'un point de vue plus humain, était aussi d'éviter tout attachement à la France dans le cas d'un refus d'octroi du statut de réfugié politique. Mais même si d'après Emmanuelle François, cette mesure « *était légitime juridiquement... Humainement c'est une autre question. La question humaine sur le terrain, c'est autre chose...* ». L'aspect humain, d'après elle, n'aurait pas été assez prise en compte, « *le gouvernement a donc décidé, ils sont allés peut être un peu vite en besogne...* ». En contrepartie de cette interdiction, les demandeurs d'asile reçoivent aujourd'hui une aide d'un montant de 301€ par mois pour un célibataire qui est valable sur une durée d'un an. « *Elle a été réactualisée, mais, c'est rien...* » nuance la chargée de communication. Les délais de procédures d'examen de demande d'asile, très longs à cette époque (en moyenne deux ans) furent, par conséquent, réduits. Le gouvernement de M. Rocard a, pour cela, donné des moyens humains et financiers à l'OFPRA afin de résorber les « stocks ». En 2003, de nouvelles mesures sont mises en place afin d'accélérer la réduction des délais. « *C'est vrai que l'on nous a donné plus de moyen avec la loi de décembre 2003* » se rappelle alors Emmanuelle François. En 2006, la réduction d'un tiers du « stock » confirme cette tendance et la réussite de l'OFPRA sur ce point. Les effectifs de l'office sont augmentés et des nouveaux moyens matériels et financiers lui sont offerts, et ceci, afin de s'aligner avec le reste des pays européens. La législation communautaire, en effet, pèse de plus en plus sur la législation française. En

2006, l'OFPRA a ainsi créé dans la division des affaires juridiques et internationales un services des affaires européennes et de la coopération internationale, « *afin de renforcer le suivi des projets de coopération avec les partenaires européens de l'Office et la présence de l'Office sur les questions d'harmonisation européenne du droit d'asile.* »<sup>21</sup>. Cela est aussi visible dans les législations des autres pays membres, voisins de la France.

### **3) L'instauration d'une politique européenne en matière d'asile, de plus en plus pesante sur le droit d'asile français.**

L'instauration d'une politique commune en matière d'asile au sein de l'Union Européenne était nécessaire au vu des difficultés similaires des pays membres. Les Etats membres depuis les années 1990 faisaient face à un afflux important de demandes d'asile, mais, en plus, à un détournement de procédures d'asile. Pour résorber ces phénomènes, la construction d'une politique commune s'est mise en place petit à petit, et à travers différents accords ou traités.

Tout d'abord, le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1er mai 1999 (en France), organise le transfert des compétences en matière d'asile à l'échelle européenne. La politique d'asile devient, alors, le « premier pilier » de l'Union européenne. Cette communautarisation partielle des questions d'asile et de l'immigration est une nouveauté. Une révision de la Constitution Française fut nécessaire pour adopter ce traité.

Il y a eu deux étapes pour la mise en place d'un futur régime commun en matière d'asile, la première s'est achevée en 2005 avec l'adoption de la troisième directive qui encadre les législations nationales. Quatre principaux instruments législatifs sont mis en œuvre pour clore cette première phase : la directive sur les conditions d'accueil des demandeurs, la directive sur la qualification, la directive sur les procédures d'octroi du statut et enfin le règlement de Dublin. Premièrement, la directive sur les conditions d'accueil des demandeurs assure des normes minimales à respecter par les pays membres pour recevoir les demandeurs d'asile en matière de logement, d'éducation, et de santé. Deuxièmement, la directive dite « qualification » adoptée en avril 2004, distinguent deux catégories de personnes. Il y a d'un côté, les personnes qui bénéficient

---

<sup>21</sup> Rapport d'activité 2006, OFPRA, p.34

du statut de réfugié politique selon la Convention de Genève de 1951, même si les auteurs des persécutions sont des acteurs non étatiques, et de l'autre, celles qui peuvent prétendre à une protection dite « subsidiaire » car elles risquent « *la peine de mort ou la torture ou bien elles sont personnellement menacées dans une situation de guerre civile* ». L'unité familiale doit être maintenue le plus possible, ces membres étant strictement limités au conjoint et aux enfants des bénéficiaires. De plus, la directive sur les procédures d'octroi et de retrait du statut, adoptée en décembre 2005, borne les principaux droits et devoirs des demandeurs d'asile. Enfin, le règlement "Dublin II" qui est une version rénovée de la Convention de Dublin du 16 juin 1990 qui avait alors tenté de fixer certains critères déterminant le pays responsable de l'examen et de la demande d'asile, mais sans succès. Ce règlement sur la détermination de l'État responsable d'une demande d'asile a été adopté le 18 février 2003 et rend fautif un État lorsqu'un demandeur a séjourné « *au moins cinq mois* » sur son territoire avant l'introduction de sa demande. Par conséquent, les délais de procédure sont écourtés, les États laissant perdurer des demandeurs en situation irrégulière, sont responsabilisés. De l'autre côté, le regroupement familial est favorisé grâce à de nouvelles dispositions. Des moyens techniques sont, rapidement, mobilisés pour appliquer le règlement Dublin II, comme le système « Eurodac ». « *L'objet du présent règlement vise à créer un système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins afin de faciliter l'application du règlement Dublin II qui permet de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile* »<sup>22</sup>. Cela permet d'éviter, alors, les détournements de procédures d'asile, problème majeur rencontré par les pays membres de l'Union Européenne. Techniquement, les États membres comparent les empreintes et vérifient, de cette manière, si un demandeur d'asile ou un ressortissant étranger, se trouvant illégalement sur son territoire, a formulé, précédemment, une demande dans un autre État membre ou s'il est entré irrégulièrement sur le territoire de l'Union. Ce système Eurodac est opérationnel depuis le 15 janvier 2003 et remplacera progressivement les échanges bilatéraux.

La deuxième phase a été encadrée par le programme de La Haye en 2004, qui fait suite au programme ou « jalons » de Tampere. En octobre 1999, le Conseil européen se réunit à Tampere pour définir l'objectif d'un régime d'asile européen commun devant « *déboucher sur une procédure d'asile commune et un statut uniforme valable dans*

---

<sup>22</sup> Site Ofpra.fr, Rubrique « L'harmonisation européenne »

*toute l'Union* ». La Commission a donc déposé des propositions de décisions, de règlements et de directives couvrant désormais tous les domaines. Cette commission tente d'aller au-delà du traité d'Amsterdam et donc de dépasser les simples « normes minimales » à respecter pour aboutir à un régime commun. Le programme de La Haye prévoit de créer d'ici à 2010 un véritable système européen commun d'asile, à travers un renforcement des partenariats, ou encore d'un futur système d'information Schengen II, ...

La dernière directive sur la protection temporaire revêt un caractère exceptionnel puisqu'elle ne rentre pas vraiment dans la première ou deuxième phase. Elle est mise en place dans une situation d'afflux massif de personnes « déplacées » et permet un certain équilibre entre les pays membres. Cette directive est conçue seulement pour des cas d'urgence comme celui des Kurdes irakiens en 1991, même si elle n'est adoptée que dix ans plus tard en 2001. Elle aurait pu être tout à fait adaptée à cette situation. Cette protection temporaire offerte par la directive se distingue du statut de réfugié défini par la Convention de Genève, et peut être, par conséquent, remis en cause à la fin d'un conflit.

Dans tous les cas, cette communautarisation passe par une harmonisation et une coopération des politiques nationales, qui sont possibles aussi grâce au financement accordé par l'Union Européenne à travers certains programmes comme celui de ARGO (programme d'action de coopération administrative dans le domaine des politiques d'asile, de l'immigration et du franchissement des frontières extérieures ) ou encore le Fonds européen des réfugiés.

### ***C- Le contexte géopolitique et économique de l'arrivée des réfugiés Kurdes en France***

Après avoir fait référence à la législation en place depuis l'arrivée des réfugiés Kurdes en France à aujourd'hui, il faut maintenant replacer celle-ci dans une perspective plus globale, dans son contexte géopolitique. L'intervention de la France dans la Guerre du Golfe et dans cette cause humanitaire n'est pas le fruit d'une coïncidence, du hasard ou d'une volonté simple et obstinée de vouloir défendre les intérêts d'un peuple opprimé. Parallèlement, pendant cette décennie cruciale pour leur insertion professionnelle, dans quel contexte économique et politique vivaient ces

réfugiés politiques ? Était-ce dans une économie encline à favoriser l'intégration ou, au contraire, la ralentir voire la freiner ? Enfin, quel était le dispositif en place concernant la politique de l'emploi ? Quelle place avaient les réfugiés politiques dans ce dispositif ?

## **1) Le contexte géopolitique : pourquoi cette intervention de la France en Irak ?**

En 1990, le Président alors au pouvoir, François Mitterrand, était déjà à son second septennat et cherchait à redonner à la France sa place de puissance sur la scène internationale. Ainsi, pour des raisons historiques la France essaie de créer une place de médiateur et d'intervenant de première importance dans le monde arabo-musulman. Cette volonté de redonner une place à la France dans cette région aboutira plus tard par une intervention en Irak de la France. Il faut souligner avant tout l'importance de la personnalité du chef de l'État. Tout d'abord, François Mitterrand était un agnostique pour qui la religion était une arme qui pouvait être dangereuse en politique. L'aire culturelle arabo-musulmane lui était inconnue, mais cet handicap n'en fut pas un en raison de son approche particulière de l'action diplomatique. Son approche était essentiellement politique et chacun de ses discours était adapté, ou du moins essayé de l'être, à chaque pays pris séparément et était vu comme une entité politique à part entière.

*« L'approche par le jugement moral est en effet sans pertinence pour appréhender le personnage ; pire, elle occulte toute la complexité du raisonnement et la logique de l'action qui en résulte. (...) Pour Mitterrand, on ne traite pas avec tel ou tel dirigeant parce qu'il vous est sympathique, ou qu'il vous inspire confiance mais parce que la logique politique dicte de le faire »<sup>23</sup>, Bassma Kodmani-Darwish.*

La seule question qu'il semblait défendre par sens moral était le problème palestinien, même si la négociation avec Yasser Arafat relevait plus, selon lui, d'une nécessité afin de régler le conflit que par amitié ou confiance. Il se rapprochait rapidement de l'Irak car Mitterrand était persuadé que cela ferait de la France un partenaire naturel de la région. La question palestinienne tient à cœur aux pays arabes

---

<sup>23</sup> S. Cohen (sous la direction), *Mitterrand et la Sortie de la Guerre Froide*, Presse universitaire de France, Paris, 1<sup>ère</sup> Édition de février 1998, p.299.

mais le soutien à l'Irak pour faire barrage à la montée de l'Iran est un point qui les rassemble tout autant. C'est dans cette perspective que le 25 mai 1981, François Mitterrand a pu mettre sur pied une véritable relation entre la France et l'Irak. Ce rapprochement irrita le pouvoir à Téhéran qui mena une sorte de « guerre » politique ouverte avec la France. Ce soutien à l'Irak était un enjeu crucial puisque la France se garantissait en même temps une image certaine auprès des monarchies du Golfe. La France était aussi présente au Liban. Cette intervention française était fortement motivée par l'Histoire et les relations passées entre les deux pays. L'effet attendu de cette présence ne fut pas très fructifiant car très vite, malgré le fait que François Mitterrand ait voulu présenté cet acte comme des signes de générosité et de solidarité, le Liban la dénonça comme une forme nouvelle et déguisée de colonialisme. La Syrie s'est ainsi rapprochée de l'Iran dans le but de réduire sinon d'éradiquer cette présence française au Liban. Le pouvoir à Téhéran a saisi l'occasion étant donné son conflit avec l'Irak. La détérioration des relations entre les diplomaties françaises et iraniennes avaient aussi d'autres sources de tensions comme l'octroi de statut de réfugiés politiques opposés au régime islamique, la condamnation du commando qui avait tenté de tuer l'ancien premier ministre du Chah, l'affaire Rushdie en 1989, ...

Enfin, ce qui aura été un effet dévastateur de l'engagement de la France au Liban, fut la prise d'otages et les négociations qui en suivirent. Mais c'est surtout l'invasion du Koweït par l'Irak soutenu par la France qui ternira fortement son image dans cette région.

Après l'invasion du Koweït, la France partenaire alors privilégié de l'Irak, tente le 29 septembre 1990 d'entreprendre des négociations afin de convaincre alors Saddam Hussein de retirer ses troupes. Cette tentative se conclura par un échec. Cet échec diplomatique révéla aussi un échec militaire puisque la France n'avait pas la capacité de définir une stratégie militaire qui lui était propre. Cette situation définit clairement la position de la France qui était seulement une puissance très moyenne face aux grands tels les Etats-Unis ou encore la Grande-Bretagne et, ceci, malgré la force de déploiement de ces ressources diplomatiques. L'intervention de la première dame de France dans ce paysage hostile peut être interprétée comme une occasion saisie afin de redonner à la France, non pas l'image d'une super-puissance, mais, plutôt, du défenseur des droits de l'homme à travers le monde. En ce sens cela fut un succès sur la scène internationale, et ceci, même si les faux pas du passé ne furent pas occultés, la France substituait ici une autre image alternative à la précédente. D'ailleurs, cette image sera

réactualisée et renforcée, par la suite, lors de l'opposition de la France contre l'intervention en Irak en 2003.

## 2) Le contexte économique : une économie au bord de la récession (1991-1993)

<i>Croissance du PIB</i>	<i>1979-1990</i>	<i>1990-1997</i>	<i>1997-2000</i>	<i>2000-2002*</i>
France	2,2	1,4	3,6	1,4
Union européenne	2,3	1,7	3,1	1,1
États-Unis	2,6	2,3	4,2	1,3
<b>Croissance de la productivité du travail</b>	<b>1979-1990</b>	<b>1990-1997</b>	<b>1997-2000</b>	<b>2000-2002*</b>
France	2,1	1,3	1,4	0,0
Union européenne	1,9	0,9	1,1	0,1
États-Unis	1,1	1,4	2,9	0,9

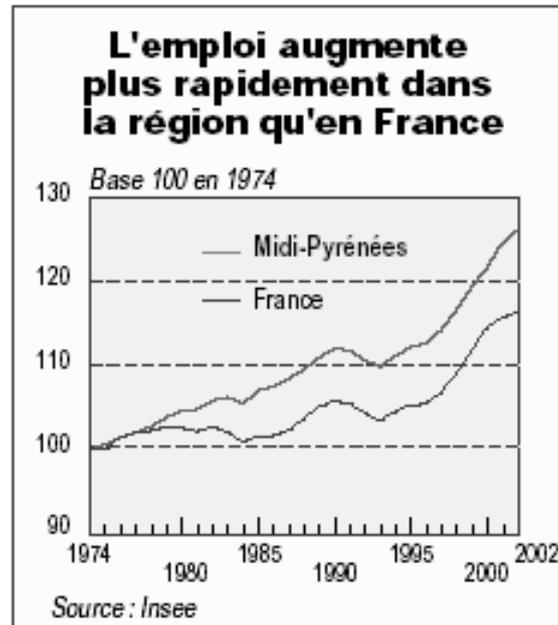
Source OCDE - Croissance du PIB et de la productivité du travail (%)

Les Kurdes Irakiens sont arrivés comme on vient de le voir dans un contexte géopolitique spécifique, et dans des conditions assez difficiles. Au cours des dix années de leur présence en France, d'autres critères ont, ou du moins, auraient pu, influencer leur intégration et/ ou leur insertion professionnelle.

Ils sont arrivés en France alors que le taux de croissance du PIB connaît une décélération certaine au cours des années 1980 (en dépit des trois « bonnes » années de 1987 à 1990). Puis, entre 1990 et 1997, la croissance devient « molle » avec une récession du PIB en 1993 (- 0,5 %). C'est véritablement à partir de 1997 que celle-ci a commencé à décoller. Cette tendance est générale aux autres pays européens. La croissance économique d'un pays peut avoir un impact réel sur l'emploi. Même si, la relation entre la croissance et l'emploi sur le plan théorique et les instruments adéquats à mettre en place afin de réduire le taux de chômage, par exemple, font débat chez les économistes, une croissance faible induit ou révèle des taux d'inactivité et de chômage importants. D'ailleurs le chômage, à cette même période, a aussi fortement augmenté. Concernant le chômage, le taux moyen fut donc très élevé entre 1995-2003, puisque il était de 11,2% alors que celui des Etats-Unis à la même période est de 6,2%<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Pocket : World in Figures 2006, A concise Edition, With Compliments, The Economist, Profile Books, 2005.

La logique voudrait donc que cette croissance rende peu facile l'accès des Kurdes irakiens à l'emploi après leur arrivée sur le marché du travail. Celle-ci aurait dû être facilitée par la suite après 1997.



Cependant, il semblerait aussi que pendant cette décennie 1990, la création d'emploi ait été plus importante dans la région Midi-Pyrénées que dans le reste de la France. Ce qui aurait pu privilégier les réfugiés politiques Kurdes. L'accueil même de cette communauté aurait pu aussi être favorisé. Pour Mr P. chargé de l'insertion professionnelle au CASAR, les années 1990 étaient « *une période favorable où une place existait pour les familles qui arrivaient dans le Tarn* ». Cette impression, ressentie par ce chargé d'insertion professionnelle depuis ces années 1990, peut être soutenue par l'argument d'une création d'emploi plus importante dans la région Midi-Pyrénées par rapport à la moyenne en France.

De plus, la chute du mur de Berlin mit un terme à la Guerre Froide et, de cette manière, crée un certain espoir et une plus grande confiance en l'avenir de l'opinion. La création d'une Europe pacifique avec la construction européenne et, en 1992, la signature du traité de Maastricht, fit naître aussi une certaine euphorie et un peu plus

d'espoir en l'avenir. En mobilisant ces arguments, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'opinion française à cette époque était dans un état d'esprit plutôt positif.

Enfin, la situation des Bosniaques et le siège de Sarajevo en 1992, l'un des plus long de l'histoire moderne, crée ou fait croître la sympathie et l'empathie de l'opinion publique pour les peuples opprimés. Cette purification ethnique par les tenants du pouvoir a été très rapidement et fortement médiatisée. Ce problème restera au devant de la scène internationale, pendant toute la décennie 1990, il est aussi possible d'émettre l'hypothèse que les Kurdes Irakiens, alors réfugiés depuis peu, ont pu tirer avantage de cette ambiance à l'égard des peuples opprimés.

### **3) Le contexte des politiques de l'emploi : des politiques de l'emploi de plus en plus actives et de plus en plus décentralisées jusqu'à aujourd'hui**

Cette croissance économique ainsi que ses événements ne sont pas suffisants pour expliquer l'amélioration ou le ralentissement de leur insertion professionnelle. Il est important de se concentrer sur les politiques d'emploi en place, leurs avantages et leurs faiblesses, et leurs succès et leurs échecs.

Depuis 1990, la France a choisi une croissance spécifique, avec un taux de gains de productivité du travail plus bas que celui des Etats-Unis<sup>25</sup>, par conséquent le contenu de la croissance en emploi s'est enrichi (notamment avec la création des emplois dans les services). Cela pourrait être expliqué non seulement par la réduction du temps de travail comme le passage aux 35h hebdomadaire, par exemple, mais aussi par des mesures d'allègements des charges sur les bas salaires qui ont eu pour conséquence une hausse des emplois non qualifiés. Après une stagnation entre 1990 et 1995, les emplois non qualifiés connaissent une remontée depuis le milieu des années 90, grâce à cet allègement des charges. En outre, depuis 1993, ont été instituées les mesures générales d'exonération des charges sociales patronales pour les salariés au voisinage du Smic. Elles ont coûté environ 40 milliards de francs en 1997 pour un champ d'application englobant plus de 5 millions d'emplois.

Parallèlement, on assiste à un développement spectaculaire des dépenses pour l'emploi : en 1973, les bénéficiaires de la politique de l'emploi représentaient à peine

---

<sup>25</sup> Mais plus élevé que la moyenne européenne.

0,5% de la population potentiellement active, contre 10,9% en 1997<sup>26</sup>. La dépense correspondant aux dispositifs ciblés s'élève à 118 milliards de francs (17 millions d'euros) en 1996. En 2005, la France dépense près de 26 000 millions d'euros pour la formation professionnelle et l'apprentissage<sup>27</sup>. Au cours de cette décennie, cette dépense, rapportée au PIB, a été multipliée et atteint près de 1,5% en 1997 puis, 1,7 % en 1999, pour chuter, et atteindre de nouveau 1,5% du PIB en 2005. Au gré des époques et des équipes gouvernementales, la politique de l'emploi a revêtu une ampleur plus ou moins grande et l'accent a été mis sur telle ou telle catégorie d'actions, concernant différents groupes de bénéficiaires.

Près d'un bénéficiaire sur deux a moins de 25 ans et plus du tiers a plus de 55 ans. Les hommes sont majoritaires (62 % en moyenne sur l'ensemble de la période), sauf dans le cas des CES (37 %) et leur part parmi les préretraités augmente en fin de période pour atteindre 70 % .

Depuis 1990 ce sont les « dépenses actives » qui ont le plus augmenté. Les mesures pour l'emploi se sont beaucoup diversifiées et sont de plus en plus dirigées vers les chômeurs de longue durée et les jeunes. La répartition des dépenses publiques pour l'emploi dans les pays de l'OCDE est tout aussi variable que leur importance. Ainsi l'effort en faveur des jeunes est plus important en France ou en Italie qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis.

Les contrats proposés, afin d'éviter toute exclusion du marché du travail, sont multiples. Les principaux contrats en vue d'une insertion professionnelle sont le contrat emploi-solidarité (CES) qui a été remplacé, avec la loi du 1<sup>er</sup> mai 2005, par le contrat d'accompagnement dans l'emploi, et le contrat emploi consolidé (CEC) à l'issue du CES. Depuis, une circulaire du 16 décembre, les C.E.S. et les C.E.C. avaient été réorientés vers des publics qualifiés "de prioritaires" comme les bénéficiaires du RMI et les chômeurs de "très longue durée". Le CES est un contrat dans le but de des activités d'intérêts collectifs dans le cadre du contrat de travail à temps partiel au bénéfice de publics défavorisés. La durée du CES est comprise en 3 et 12 mois. La durée hebdomadaire d'un CES est de 20 heures, et la rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire. Il vise les personnes dans une situation de chômage de longue durée, les jeunes, les seniors, ... Le questionnaire posé aux réfugiés politiques Kurdes a révélé

---

<sup>26</sup> *Les politiques de l'emploi depuis 1973*, dans « Données sociales 1999 », Paris, INSEE, 1999

<sup>27</sup> *La dépense nationale pour la formation professionnelle et continue et l'apprentissage en 2005*, « Premières Synthèses Informations », DARES, Novembre 2007, N° 45.3.

ainsi que 6 personnes sur 21 interrogées avaient fait un CES. Elles rentraient donc dans cette catégorie de personnes défavorisées. La majorité étaient des femmes, un seul homme seulement avait fait un CES. Comme les CES peuvent être signés par des collectivités territoriales, ou encore des établissements publics, il ressort aussi de ce questionnaire, que ces femmes et cet homme, en question, avaient été embauchés soit la région Midi-Pyrénées soit par la ville d'Albi.

Le deuxième contrat, le CEC, a été consolidé par la loi du 29 juillet 1992. C'est aussi un dispositif d'aide à l'embauche, mais, il se situe en aval par rapport au CES. En effet, il faut, pour bénéficier du CEC, avoir effectué au préalable un ou plusieurs CES, et ce contrat devrait aboutir à un emploi. Aucune des personnes sur les 6 Kurdes irakiens concernées n'a effectué de CEC, qui aboutissait donc à un emploi. Le CEC participe aussi au développement d'activités répondant à des besoins collectifs. Il est possible de conclure un CEC en dehors du droit public. Mais cela est difficile et lourd administrativement pour l'entreprise en question, ce qui n'a pas incité beaucoup d'entre elles à conclure ce type de contrat. Parmi les obstacles, la durée hebdomadaire ne devait pas dépasser 30 heures par semaines, et, il fallait aussi, par exemple, qu'une convention ait été signée au préalable entre l'Etat et l'employeur. Les principaux utilisateurs du CEC étaient les associations, puisqu'en 2004 elles regroupaient 46% des personnes bénéficiant du contrat.

Concernant les stages et les formations professionnels pour adultes, une autre modification se glissa dans le dispositif de la politique de l'emploi. En décembre 1993, une loi relative à l'emploi et à la formation professionnelle créa « les stages d'insertion et de formation à l'emploi » (SIFE). Cette création est en réalité plus une fusion de trois mesures précédentes déjà existantes. Cette formation était pour une bonne moitié assurée par des associations (52%)<sup>28</sup>. La part des personnes à la recherche d'un emploi et inscrites à l'ANPE fut importante quant à l'utilisation de cette formation et resta stable pendant la décennie 1990. Il y avait aussi une possibilité pour les chercheurs d'emploi de recourir au stage d'accès à l'entreprise (SAE) qui étaient, aussi gérés par l'ANPE. Les taux d'embauche à l'issue de cette formation a atteint alors 90% en 1994. Dans ce cas, les subventions versées par l'ANPE est souvent très faible, et met dans l'obligation l'entreprise de financer une partie de cette formation. Des dispositifs

---

<sup>28</sup> *Bilan de la politique de l'emploi en 1994*, Ministère du travail, du dialogue et de la participation, la documentation française, Paris, 1995, p176

spécifiques étaient aussi en place alors en 1993, pour les chômeurs de longue durée (plus de 12mois) et pour les publics prioritaires. Ce sont les actions d'insertion et de formation (AIF). Les régions n'orientent pas toutes la politique de la même manière. Ainsi, la région Midi-Pyrénées insiste plus sur l'individualisation de formation de parcours et sur l'utilisation de conventions globales. Cette tendance est encore visible aujourd'hui.

## **II. Une politique d'insertion professionnelle difficile à mettre en place pour les réfugiés politiques**

Après ce détour rapide historique, nous avons les instruments nécessaires afin d'analyser et de replacer dans leurs contextes les faits concernant l'insertion professionnelle des réfugiés politiques à travers le cas des Kurdes d'Albi. Ainsi, nous allons démontrer que l'insertion professionnelle en France, au plan national et régional, est mal adaptée, voire pas du tout dans certains cas, à ce statut de réfugié politique.

Tout d'abord, les gouvernements et les instances étatiques en place ont, depuis, les années 1990, des difficultés à mettre en place une politique d'insertion professionnelle adéquate non seulement pour les réfugiés politiques mais aussi et surtout pour tous les autres « exclus » du marché du travail. On se positionne du côté des gouvernements et des raisons qui motivent les politiques d'emploi, mais aussi des difficultés auxquelles elles sont confrontées et elles sont nombreuses. Ce qui permet de mieux cerner le problème dans son ensemble. Et du côté du marché du travail, le réfugié politique a de gros handicaps, quant à l'accès au marché du travail, mais ils ne lui sont pas propres. Il est logé à la même enseigne que le reste des marginaux, en plus des caractéristiques qui lui sont propres. D'autres acteurs, comme les associations ou encore les collectivités territoriales, cherchent alors à améliorer l'accès de réfugiés politiques au marché du travail. Ils ont des fonctionnements assez compartimentés, ce qui peut être déstabilisant pour le réfugié politique, mais en même ils individualisent ces politiques d'insertion en rendant le réfugié politique un peu plus maître de son futur, ou du moins en lui donnant cette illusion. Cela permet de donner plus d'impact aux politiques d'emploi en place.

### ***A- Les difficultés auxquelles est confronté le gouvernement afin de mettre en place une politique d'insertion professionnelle adéquate.***

Les gouvernements se trouvent face à plusieurs obstacles pour mettre sur pied une politique d'insertion adaptée et donc efficace. Le terme de formation professionnelle, qui est un des outils de l'insertion professionnelle, est, tout d'abord, une notion floue. De plus, le marché du travail est en mouvement, il est vivant et donc se transforme. Il s'ensuit que les marges de manœuvre et les moyens pour le gouvernement de s'adapter à ce marché, en faisant en sorte de mettre en place les conditions les plus favorables à la

rencontre entre la demande et l'offre globale de travail, sont réduits. Cela n'est d'ailleurs pas spécifique à la France, les « conseils » et analyses contradictoires parfois de l'OCDE le prouvent. Enfin, les évaluations de ces politiques d'insertion professionnelle sont certes quantifiables. Mais les formations ont aussi un effet sur l'individu et cette influence ne peut être « mesurée ».

### **1) La définition délicate de la notion de formation**

Comme nous l'avons vu précédemment, les formations sont des outils mobilisés en vue d'une future intégration professionnelle. Il faut, avant tout, expliciter les raisons d'une mise en place d'une politique de formation au niveau national, afin de saisir les enjeux et les moyens pour y parvenir.

On sait que, depuis les années 1950, deux types de facteurs déterminent la croissance économique et permettent de distinguer la croissance extensive de la croissance intensive. Les facteurs quantitatifs sont ceux qui sont mobilisés pour une croissance extensive, qui est reposée sur une accumulation du capital et sur l'accroissement des ressources en main-d'œuvre mobilisée. Les facteurs qualitatifs sont à la base d'une croissance intensive, des gains de productivité des facteurs de production s'élèvent et deviennent de plus en plus importants, à quantité de facteurs inchangée. Cette croissance n'est possible que grâce au progrès technique qui résulte de l'addition du capital à l'accroissement de la qualité de la main-d'œuvre. De nombreuses études ont montré que les facteurs intensifs ont joué une place cruciale quant à la croissance dans les pays occidentaux. C'est à ce stade que se situe le rôle du capital humain. Les capacités humaines deviennent alors des investissements engendrant des revenus, elles sont un facteur productif. L'État intervient là, car le coût de formation étant direct et onéreux, peu d'acteurs peuvent le prendre en charge. Il n'en reste pas moins que financer le capital humain reste un investissement de long terme certes, mais rentable, engendrant des retombées positives sur l'ensemble de la collectivité en termes de croissance et de développement économique.

Il y a trois raisons qui expliquent l'importance de la qualité de la main d'œuvre dans une croissance devenue « intensive ». Tout d'abord, devenant diversifiée et volatile et exigeante, la demande de biens a changé de nature, sur ces quelques dernières décennies et surtout par rapport aux Trente Glorieuses. De plus, l'organisation taylorienne du

travail n'était plus soutenable, non pas d'un point de vue économique, mais plutôt social. Du fait de son épuisement, le taylorisme a été rejeté car il s'est trouvé inadapté aux aspirations de la nouvelle génération d'ouvriers. La révolution technologique que représente l'informatique a aussi rendu indispensable une requalification du travail exigeant alors un niveau de formation plus élevé. En est résulté un chômage d'inadéquation auxquels les pays occidentaux ont dû faire face.

Cependant, même s'il semble de prime abord qu'offre et demande de formation restent indépendantes, elles sont, bien au contraire, corrélées. « *La **qualification** est une conception résultant notamment des rapports complexes et réciproques entre le système de formation et le système productif* »<sup>29</sup>.

## **2) Difficulté pour les instances de mettre en place des politiques adaptées car le marché du travail est en mouvement**

Mais ces besoins de formation sont très difficiles à évaluer pour une instance étatique. La nature du système de formation structure une société et a des conséquences directes sur la hiérarchie, les relations du travail ou encore sur l'organisation du travail. Ainsi, le type formation préconisé par la France est général. La sélection se fait non pas par la réussite mais par l'échec, et ces les personnes qui ont échoué qui vont aller vers des formations professionnelles. Par conséquent, les travaux manuels sont dévalorisés dans la culture française. Ceci est important dans le cas des réfugiés politiques à Albi. Quatre-vingts pour cent des hommes interrogés ont déjà été employés pour des travaux manuels et pénibles. Cela veut-il dire que, eu égard au travail peu valorisant pratiqué par la majorité de ces réfugiés politiques Kurdes, ils ne sont pas valorisés en tant qu'acteur social. Le travail reste un facteur d'intégration important, ce déficit de reconnaissance aboutit-il alors à une exclusion de ces réfugiés dans la société française ? Le système français a, de plus, traditionnellement des liens assez distendus avec les entreprises, ce qui pose une question de plus quant à la connaissance du besoin attendu en formation par les entreprises.

Il est difficile aux instances étatiques d'analyser les raisons de ces inadéquations en terme de formation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Tout d'abord,

---

<sup>29</sup> *Les politiques de l'emploi : les marges étroites de la lutte contre le chômage*, Librairie Vuibert, 1993, p.106

mettre en place une politique de formation, en fonction d'une évaluation préalable de besoins, se fonde sur des hypothèses, ce qui n'est pas satisfaisant. La première hypothèse est celle du taux de croissance moyen à moyen et long terme, or il dépend de multiples facteurs: de la croissance potentielle interne et de la croissance du reste du monde. De plus, cette approche suppose aussi une évolution assez déterminée du progrès technique. Enfin, les individus ont aussi des comportements et des stratégies qui leurs sont propres et qui peuvent défaire les objectifs et les souhaits initiaux des politiques de formation mises sur pied.

Les prévisions sur les besoins en qualification sont aussi délicates au niveau des entreprises. Les enquêtes menées auprès de celles-ci révèlent, en effet, une tendance à l'exagération de la pénurie pour tel ou tel emploi. Il y a aussi une autre tendance en France qui explique cette surestimation du besoin de formation élevé. L'entreprise préfère parfois embaucher une personne surqualifiée pour un poste donné, ou au contraire, à qualification comparable, donner sa préférence au moins diplômé,

Enfin, il faut cibler le public visé, si l'insertion professionnelle se veut réussie. Les différentes formations professionnelles proposées ne doivent pas cibler une catégorie de personnes trop large, là où seuls des individus déjà employables en tireront profit. Si le public visé est au contraire trop réduit, il risque d'être stigmatisé par les employeurs, mais surtout, les individus ayant le plus besoin ne pourront y avoir accès. Mais une question reste en suspens : à quel moment, ou à partir de quel seuil, le public devient-il trop large ou trop réduit ? En 1994, par exemple, le nombre de bénéficiaires d'aide à la formation s'élevait à près de 2,4 millions, soit près de 9% de la population active. S'agit-il d'un dispositif trop « large ». Faut-il mettre en place une politique d'insertion professionnelle spécifique pour les réfugiés politiques : ils sont aujourd'hui au nombre de 130 926 au 31 décembre 2007<sup>30</sup> sur les 63,8 millions de personnes recensées au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>31</sup> en France, soit 4,5% de la population totale ? Les réfugiés politiques sont certes un public avec un statut et des parcours particuliers, et par conséquent avec des attentes différentes des autres migrants. Mais en même temps, voilà un groupe hétérogène. En 2007, plus de 36 000 des réfugiés statutaires étaient européens, contre 54 000 en Asie et 33 000 Africains<sup>32</sup>. La diversité ethnique est très importante. Ces

---

<sup>30</sup> Rapport d'activité de 2007, OFPRA

<sup>31</sup> Site officiel insee.fr , rubrique « Résultats nationaux des enquêtes de recensement de 2004 à 2007 »

<sup>32</sup> Bilan du Rapport 2007, OFPRA, sur le site <http://www.ofpra.gouv.fr>

diversités culturelles et religieuses ne sont-elles pas des obstacles à la mise en place d'une politique d'insertion ciblée ?

A posteriori, après la mise en place de ces politiques d'insertion professionnelle, il faut mesurer l'impact de celles-ci. Quantitativement, la France a su se doter d'outils de mesure importants afin de calculer le poids réel de ces politiques sur le marché du travail. Ainsi, en 1993, l'AFPA<sup>33</sup> a effectué 626 778 prestations d'orientation, et 73,2 millions d'heures « travaillés-stagiaires »<sup>34</sup>. Les chômeurs de longue durée (inscrits à l'ANPE) sont moins nombreux en 1994 par rapport à l'année précédente à profiter des stages et de formations<sup>35</sup>. Du côté des réfugiés politiques Kurdes, 40% des personnes interrogées ont effectué une formation au sein de l'AFPA. Les contrats de retour à l'emploi<sup>36</sup> (CRE), par exemple, qui visent principalement les chômeurs de longue durée, aboutissent à 129 226 embauches en 1993. De plus, l'ensemble des prestataires du RMI ne représente que 11,5% de l'ensemble des conventions signées. Les Kurdes irakiens ont tous déjà été prestataires du RMI au moins au début des années 1990 (après leur arrivée en France) pour une durée variant entre 8 et 14 mois. Ainsi, un seul d'entre eux seulement a fait un CRE qui a abouti à un contrat à durée indéterminée.

Mais qualitativement, il est difficile de voir l'effet réel de ces mesures sur les populations visées. La formation a pour but de redynamiser du chercheur d'emploi et l'acquisition d'une compétence technique (au sens large). Quantifier de manière exacte dans quelle mesure la formation a modifié le comportement du chômeur reste une mission quasi-impossible. Même s'il est possible par contre de calculer le nombre de formations pour les chômeurs de longue durée après avoir abouti à un emploi.

---

<sup>33</sup> AFPA était en 1994 une association de la loi de 1901, placée sous la tutelle de l'Etat, qui est « investie d'une mission de formation professionnelle qualifiante au profit de travailleurs privés d'emploi ou appelés à se convertir, prioritairement au premier niveau de qualification. ». Ministère du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, *Les Aides à l'emploi en 1993 : Analyses et enjeux*, La documentation française, Paris, Avril 1995, p. 52.

<sup>34</sup> Ministère du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, *Les Aides à l'emploi en 1993 : Analyses et enjeux*, La documentation française, Paris, Avril 1995, p. 53.

<sup>35</sup> Ministère du travail, du dialogue et de la participation, *Bilan de la politique de l'emploi en 1994*, la documentation française, Paris, 1995, Graphique p. 176 disponible en Annexe.

<sup>36</sup> Le CRE « est destiné à favoriser la réinsertion en entreprise des chômeurs indemnisés en allocations de solidarité spécifique, des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, des chômeurs de longue durée et des handicapés ». Cela permet « à ces catégories d'être réemployées en entreprise sur la base d'un contrat de travail de droit commun ». Ministère du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, *Les Aides à l'emploi en 1993 : Analyses et enjeux*, La documentation française, Paris, Avril 1995, p.61

- 1- OCDE : une représentation symbolique des difficultés de mise en place d'une politique d'insertion professionnelle efficace.

En 1994, l'OCDE<sup>37</sup> lance le programme *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* afin de lutter contre la forte présence du chômage dans les pays développés. Pour cela, cette organisation a établi une liste de recommandations pour mettre en place des politiques pour l'emploi cohérentes, et, surtout, efficaces qui réduisent donc ce chômage de masse. Il faut, selon elle, « élaborer une politique macroéconomique qui favorise la croissance et qui, conjuguée à des politiques structurelles appropriées, la rende durable, c'est-à-dire non inflationniste ». Les gouvernements doivent aussi mettre en place des conditions adéquates afin de stimuler la création et étendre la diffusion des savoirs. Ces recommandations suivent des politiques d'obédience néo-classiques plutôt que keynésienne. C'est le cas par exemple de la recommandation numéro 3, où il est fortement conseillé aux pays d'accroître la flexibilité du temps de travail, mais aussi des coûts salariaux et de la main-d'oeuvre « *en supprimant les contraintes qui empêchent les salaires de refléter les conditions locales et le niveau de qualification de chacun* ». Cependant, il y a quelques zones d'ombre non seulement dans le discours de la « Stratégie de l'OCDE pour l'emploi », mais, aussi, dans les faits réels et les résultats des politiques d'emploi mises en place par ces pays. Arrivé au neuvième conseil, il est possible de lire qu'il faudrait aussi « *revoir les systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes – et leurs interactions avec le système fiscal – de sorte que les objectifs fondamentaux en matière d'équité de la collectivité soient remplis sans porter atteinte au bon fonctionnement des marchés du travail* ». Cependant, dans un rapport sur le bilan de ces mesures,<sup>38</sup> l'OCDE s'exprime de manière assez convaincue sur les politiques d'emploi mises en place sur le Danemark, et sur la fameuse mesure nommée « flexisécurité ». Pour elle, le Danemark, a réussi à « améliorer le fonctionnement du marché du travail » grâce à certaines « mesures de protection de l'emploi, des programmes actifs du marché du travail (axés sur la formation continue) et des services de réemploi efficaces, capables d'améliorer les perspectives d'embauche »<sup>39</sup>. Ces recommandations restent cependant non généralisables, dans le sens où, l'OCDE

---

<sup>37</sup> L'Organisation de coopération et de développement économique est une organisation internationale fondée en 1960 et dont le siège est à Paris. Elle regroupe des pays développés, ayant en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

<sup>38</sup> OCDE L'Observateur, *La protection de l'emploi: coûts et avantages d'une meilleure sécurité de l'emploi*, « Synthèses », Janvier 2005.

<sup>39</sup> OCDE L'Observateur, *La protection de l'emploi: coûts et avantages d'une meilleure sécurité de l'emploi*, « Synthèses », Janvier 2005, p. 7.

conclut par « *en bref, l'expérience des 20 dernières années montre qu'il n'y a pas qu'une seule manière d'avoir de bons résultats sur le marché de l'emploi* »<sup>40</sup>. À chacun donc de trouver la politique la mieux adaptée.

Les statistiques révèlent aussi ce double discours de l'OCDE. La Proportion de personnes d'âge actif au chômage ou en inactivité de la Suède, en 2006, est parmi les plus bas, environ un peu plus de 30% contre près de 40% (soit un taux d'emploi de 70%)<sup>41</sup> pour la moyenne des pays de l'OCDE. Et en même temps, celui du Royaume-Uni et celui des autres pays anglo-saxons, se rapprochent très fortement du taux d'emploi de la Suède, avec un taux de dépenses sociales publiques entre 30% et 35% en pourcentage du PIB, sur ces dix dernières années contre 10% et 15%<sup>42</sup> pour les Etats-Unis sur la même période.

Mettre sur pied une politique de l'emploi adaptée à un public précis et efficace est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Les difficultés à donner des recommandations claires et cohérentes par l'OCDE montrent à quel point cela est crucial mais aussi difficile. Dans le cas qui nous intéresse, les réfugiés politiques ne sont pas les seuls lésés, car il n'y a pas de solution unique et miraculeuse pour trouver un emploi à chaque individu dans la société. Même si les pays scandinaves ont semblé trouver des solutions qui leur conviennent, celles-ci ne peuvent être appliquées telles quelles dans les autres pays, même européens, car les organisations de la société et du marché du travail sont différentes, mais surtout, la culture n'est pas la même.

### ***B- Le réfugié politique est confronté aux mêmes difficultés que les autres marginaux sur le marché du travail, en plus de ces propres difficultés.***

D'un point de vue microsociologique, quand un individu est exclu du marché du travail, sa réintégration, ou sa réinsertion, passe par plusieurs étapes et surtout se heurte à beaucoup d'obstacles. Le réfugié politique primo arrivant qui entre sur le marché un travail français partage certaines caractéristiques avec les autres exclus, mais, il a aussi

---

<sup>40</sup>[http://www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/1523/Strat%E9gies\\_pour\\_l%92emploi:\\_les\\_solutions\\_efficaces.html](http://www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/1523/Strat%E9gies_pour_l%92emploi:_les_solutions_efficaces.html)

<sup>41</sup> TRAVAUX DE L'OCDE SUR L'EMPLOI, LES MIGRATIONS INTERNATIONALES, LES AFFAIRES SOCIALES ET LA SANTÉ, 2007-2008, p. 13, disponible sur oecd.org.

<sup>42</sup> TRAVAUX DE L'OCDE SUR L'EMPLOI, LES MIGRATIONS INTERNATIONALES, LES AFFAIRES SOCIALES ET LA SANTÉ, 2007-2008, p.7, disponible sur oecd.org.

des traits qui lui sont propres : il ne parle pas la langue française, dans la grande majorité des cas, ne connaît pas la culture et en plus, a peu, voire pas du tout, de relation avec le reste de la population.

## 1) Les immigrants, « *insiders* » du marché du travail

L'OCDE, dans l'un de ses nombreux rapports sur l'emploi, fait référence dans sa dixième recommandation « à des tendances monopolistiques » et à une « opposition entre travailleurs intégrés et exclus »<sup>43</sup> au sein du marché du travail. Il semble, selon elle, assez important de réduire ces tendances. La segmentation du marché modélise cette opposition. Tout d'abord, les réfugiés politiques se retrouvent face à un marché segmenté, ils sont des « *outsiders* ». L'analyse *insiders/ outsiders* est une théorie avancée par deux économistes, Assar Lindbeck et Dennis J. Snower<sup>44</sup>, qui tentent d'expliquer la rigidité des salaires face à un chômage croissant. Ce n'est pas une explication en soi du chômage de longue durée mais plus une analyse du « dualisme » croissant du marché du travail. Cette segmentation du marché naît de comportements individuels rationnels. Le pouvoir de monopole en place par les salariés, les *insiders*, dont les intérêts coïncident avec ceux des employeurs, est maintenu car une relative stabilité de l'emploi minimise les coûts de gestion importants. Un marché interne est mis en place par les salariés, en place dans une entreprise, il est assez difficile d'accès aux nouveaux arrivants à cause des barrières à l'entrée tels que le refus de coopération, ou encore la mise en place de mauvaises conditions de travail, qui vont les inciter à démissionner. L'entreprise accepte de jouer le jeu pour plusieurs raisons. La stabilité de l'emploi n'est pas seulement un avantage pour le salarié, mais aussi pour l'employeur car, en contre partie, les gains de productivité sont élevés puisque les salariés en place sont plus productifs que les entrants. De plus, cela permet de minimiser au maximum le coût de gestion de la main-d'œuvre et trouver par exemple de nouveaux entrants et les former. Même si ces coûts sont des investissements sur le long terme, dans le cas de la formation, par exemple, ils restent directs à court terme. L'avantage des *insiders* sur les *outsiders* paraît essentiel, quant à la réduction des coûts. Les *insiders* peuvent ainsi

---

<sup>43</sup> OCDE L'Observateur, *La protection de l'emploi: coûts et avantages d'une meilleure sécurité de l'emploi*, « Synthèses », Janvier 2005, p. 7

<sup>44</sup> LINDBECK A. et SNOWER D. (1988), *The insider-outsider theory of employment and unemployment*, MIT, Cambridge.

revoir leurs salaires à la hausse, car la situation sur le marché du travail avec l'entreprise joue en leur faveur.

Cette théorie est validée par l'enquête établie par l'INSEE en 1999 qui révèle que les immigrés<sup>45</sup> entrent sur le marché du travail plus tard que le reste de la population et leur taux d'activité tout au long de leur vie est plus bas que celui du reste de la population active. L'écart entre les femmes de la France entière et les femmes immigrées est encore plus important. Leur taux d'activité est en deçà des 60%, alors que celui des femmes de la France entière flirte avec les 80%.

Cette segmentation est encore plus vraie, dans le cas de l'existence de marchés « localisés » appelé aussi marché locaux. Les marchés sont locaux sont des marchés réduits dans l'espace, dans une branche particulière d'activité, ... Les réfugiés politiques Kurdes se trouvent sur ce type de marché.

Ainsi, Albi est une ville moyenne de 60 000 habitants avec son marché local. La particularité d'un marché local est la force des réseaux sociaux. Ils dotent ainsi ces marchés « *d'organisation et de régulation différentes qui définissent la possibilité de circulation, les conditions d'accès, les avantages associés à chaque type d'emploi* »<sup>46</sup>. Au premier abord, certains comportements sur le marché local peuvent paraître irrationnels de la part de certains employeurs. Cela n'est pas le cas. Jean Saglio a montré que ces actes sont tout à fait justifiés car ils permettent de consolider les relations « *socialement indispensables à la survie à long terme du système d'échanges sociaux* ». L'information est, encore plus que sur le marché du travail national, un bien rare. Elle est diffusée par des échanges mais qui sont garantis par un minimum de sécurité. Lorsqu'un « *outsider* » se présente pour un poste vacant, il est impossible de vérifier sa bonne foi, ses compétences et ses qualités pour le travail en question. La confiance, ici, devient un élément constitutif de la capacité à nouer une relation d'emploi et à la stabiliser. En bref, l'échange économique et l'échange social sont indissociables l'un de l'autre sur ce marché, car, les relations sociales produisent les conditions nécessaires pour que fonctionne le marché. L'individu rationnel utilise la variable « sociale » comme un moyen de réduire les coûts de transactions de la diffusion

---

<sup>45</sup> « Un immigré est une personne résidant en France née à l'étranger et s'étant déclarée de nationalité étrangère ou française par acquisition. Après plusieurs années de séjour en France, un immigré peut demander la nationalité française : devenu français, il fait toujours partie de la population immigrée. » INSEE Première, *L'emploi des immigrés en 1999*, Suzanne Thave, Cellule statistiques et études sur l'immigration, n° 717, Mai 2000, p.1. Le réfugié politique rentre dans la catégorie « immigré » pour l'INSEE.

<sup>46</sup> *Sociologie de l'emploi*, Margaret Maruani et Emmanuel Renaud, La découverte, Paris, 1999, p.73

de l'information.

Nous verrons que les Kurdes ont fortement mobilisé cette variable et que des relations de confiance se sont établies à travers le temps entre leur communauté et la société albigeoise.

Ces comportements sont rationnels, du point de vue de l'entreprise, car le marché est défaillant. Cette défaillance se traduit par deux grands problèmes auxquels sont confrontés les entreprises : le risque d'externalité et l'incertitude. Ici, sur les marchés les entreprises usent de tous les moyens pour les réduire car ces deux problèmes peuvent peser sur la production future de l'entreprise. Dans les deux théories précédentes, ce sont des moyens de réduire les effets néfastes des externalités et de l'incertitude.

Dans le cas des Kurdes à Albi, ils sont tous passés par des périodes relativement longues de chômage ou d'inactivité. Cela allait de 9 à 18 mois. Cette période était surtout située au début de leur entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire, à leur arrivée sur le territoire français. Les précédentes théories peuvent constituer une explication à ces phénomènes.

Une autre stratégie utilisée par les employeurs et les salariés, maintenant les personnes exclues du marché du travail, a été modélisée par la théorie du salaire d'efficacité. Cette théorie analyse la formation du salaire à l'intérieur de l'entreprise et non plus sur le marché du travail. On part d'une analyse microéconomique pour expliquer un fait macroéconomique qui est le chômage. Cette théorie part du postulat qu'un lien croissant existe entre salaire et productivité individuelle. La façon la plus spontanée d'inciter les individus à accroître leur productivité est le salaire. Ici le salaire va déterminer la productivité. À la fin des années 50, Harvey Leibenstein avance l'argument selon lequel un salarié mieux nourri, avec un revenu plus élevé, est plus productif. La productivité résulte de l'effort de ce salarié. Il parle de facteurs d'efficacité non quantifiables dans la fonction de production. Pour une même quantité de facteurs de productions (capital et travail), la productivité peut varier considérablement selon l'organisation du travail et la motivation du salarié. C'est donc à l'entreprise à déterminer l'effort optimal du salarié en question. Il y a trois différentes interprétations économiques de ce salaire d'efficacité théorisées par des économistes. Il y a le modèle des *insiders/ outsiders* évoqué auparavant. Le modèle de menace de Shapiro et Stiglitz, en 1984, qui part d'un contrat implicite entre le salarié et l'employeur. En fixant un salaire élevé, l'entreprise garantit une productivité importante

du salarié en cas de difficulté économique car le coût d'opportunité du licenciement augmente. En période de réduction du taux de chômage, le salarié peut alors relâcher ses efforts. Cela peut faire penser à un système d'assurance. On cotise en cas d'accident afin d'être assuré ce jour-là, l'entreprise « cotise » afin de s'assurer que sur le salarié s'investira d'avantage en cas de difficultés. Le troisième modèle est celui de Weiss datant de 1980, c'est la théorie du signal. Toujours en situation d'incertitude causée par une asymétrie d'information sur les qualités réelles du salarié, l'employeur assimile l'exigence salariale à un signal sur la productivité du salarié. Les mauvais salariés, avec une productivité réduite, seront ainsi évités. Cette sélection peut aussi conduire au maintien dans le chômage de longue durée.

Dans la même enquête de 1994, l'INSEE montre clairement que le risque de chômage est plus élevé pour les immigrés. Il y a deux raisons si l'on applique ici les modèles du signal et de menace. Tout d'abord, il y a de fortes chances que les immigrés ne connaissent pas le système qu'implique le signal, ils iront donc vers des emplois avec des revenus inférieurs. De plus, les immigrés sont employés, en général, dans des emplois avec une faible qualification et donc avec une faible productivité, ce qui implique un coût d'opportunité du licenciement plus élevé. Ils sont donc plus fragiles sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage de 19,7% des hommes immigrés est supérieur de 9,5% à celui de l'ensemble des hommes. Pour les femmes immigrées le taux de chômage s'élève à 23,1%<sup>47</sup> et le même écart existe avec celui de l'ensemble des femmes en France.

## **2) L'éthnicisation du travail des emplois moins qualifiés**

D'autre part, il semblerait qu'il y aurait une ethnicisation du travail des emplois à faible qualification. Cette tendance est illustrée par les études statistiques de l'INSEE, mais aussi par les résultats des questions posées aux réfugiés politiques Kurdes à Albi. Ainsi dans le secteur de la construction, plus d'un homme sur six est immigré<sup>48</sup>. Alors même que la part des hommes immigrés ne représente que 8% de la population active, elle s'élève à 17,4% dans la construction, et à 12,8% pour l'industrie automobile. Le secteur des activités immobilières emploie 19,2% de femmes immigrées contre 6,2%

---

<sup>47</sup> INSEE Première, *L'emploi des immigrés en 1999*, Suzanne Thave, Cellule statistiques et études sur l'immigration, n° 717, Mai 2000, graphique n°2, p. 3

<sup>48</sup> INSEE Première, *L'emploi des immigrés en 1999*, Suzanne Thave, Cellule statistiques et études sur l'immigration, n° 717, Mai 2000, tableau n°2, p. 2

pour l'ensemble de la population active. 13,7% d'immigrés sont employés dans le secteur des services aux particuliers.

Concernant les réfugiés politiques à Albi, les hommes ont tous effectué un emploi dans le secteur de la construction depuis leur arrivée en France. Quant aux femmes, elles sont nombreuses à avoir travaillées dans le secteur du nettoyage. Les immigrés en général, reçoivent des salaires faibles qui sont dus à la structure des emplois occupés. En effet, parmi les 20% des salariés les moins bien payés 10% sont des immigrés<sup>49</sup>.

Les chercheurs avancent plusieurs explications possibles de cette ethnicisation du travail à faible qualification et donc à faible revenu. Yann Moulier-Boutang liste plusieurs thèses afin de démontrer ce phénomène. Il remonte tout d'abord assez loin dans la temps, car il fait référence plusieurs fois à l'esclavage comme premier jet de la division internationale du travail. Selon lui, l'importation du travail exogène, autrement dit l'immigration économique, « *se transforme en une ethnicisation de la division du travail* ». Il constate que les emplois les plus dévalorisés ont toujours été occupés par des groupes sociaux inférieurs. Cette dévalorisation peut être économique ou symbolique. Les travaux manuels en France par exemple sont peu valorisés aujourd'hui et donc occupés par des groupes sociaux spécifiques. L'ethnicisation du travail est ainsi « *le couronnement logique et conceptuel de la segmentation* »<sup>50</sup> du marché du travail dans les sociétés actuelles. Cette segmentation est une réponse pendant les Trente Glorieuses à un besoin de main-d'œuvre mais aussi car les segmentations traditionnelles du marché du travail s'affaiblissent. Selon l'auteur, ces nouvelles segmentations du marché, qui reposent sur l'ethnicisation, sont légitimées et reconduites car les groupes sociaux inférieurs sont des étrangers qui deviennent des minorités. Le mécanisme est le suivant : les travaux les plus dévalorisés sont pourvus par les migrants internationaux puis par les minorités. Yann Moulier-Boutang ira même plus loin, en disant que cette ethnicisation sur le marché du travail, à travers l'infériorisation d'un certain type d'emploi, conduit à « *la constitution de minorités sur le plan civique et politique* »<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> INSEE Première, *L'emploi des immigrés en 1999*, Suzanne Thave, Cellule statistiques et études sur l'immigration, n° 717, Mai 2000, p. 3.

<sup>50</sup> Farida Sebaï et Carlo Vercellone, *École de la Régulation et Critique de la Raison économique*, p. 227

<sup>51</sup> Farida Sebaï et Carlo Vercellone, *École de la Régulation et Critique de la Raison économique*, p. 228

### 3) Des critiques adressées à une approche trop utilitariste de l'insertion

Certains chercheurs de la Revue *Migrations Études* feront de vives critiques, quant à la logique de l'insertion professionnelle appliquée par les CPH comme le CASAR. Pour eux, ces centres ne sont pas dotés de moyens nécessaires afin de mener des politiques d'insertion professionnelles adéquates et adaptées aux réfugiés politiques. Les CPH ne prennent pas en compte le passé ou les aspirations des réfugiés politiques dans le cadre d'une recherche d'emploi. À ce sujet, Mr P., qui est chargé de l'insertion professionnelle au CASAR déclare qu'il « *accueille la personne sans lui coller l'étiquette de réfugié politique* » et que, selon lui, il n'a « *pas de légitimité de connaître l'histoire de la personne et ce qui l'a amenée ici. Ce n'est pas nécessaire pour l'insertion professionnelle* ». La revue *Migrations Études* critique justement ce type de comportement qui, d'après elle, souligne la dimension matérialiste du problème. Le fait que ces « *expériences sont trop en décalage avec le marché du travail actuel, il est plus rentable de lui faire reprendre une nouvelle formation (...) que d'adapter l'ancienne* »<sup>52</sup>. À ce sujet, Me. A. déclare que « *si la personne arrive avec peu de communication, on travaillera davantage sur les métiers porteurs, donc on va davantage les envoyer vers des métiers sur la propreté, la restauration, ... partout sur les lieux où il y a des débouchés* ». Quant au CASAR, sa tâche s'achève lorsque le réfugié politique obtient un emploi car, selon Mr P., « *l'insertion professionnelle est réussie lorsqu'une personne est placée dans une entreprise* ». Pour les chercheurs de la revue *Migrations Études*, plus que d'une insertion, on maintient l'individu dans un rapport de domination et de dépendance. On est dans une « *logique client-usager/entreprise* ».

L'apprentissage de la langue française n'est pas une fin en soi, mais un outil qui doit favoriser « l'employabilité ». Cette approche repose sur le postulat : c'est à travers l'intégration par l'emploi que se fait l'intégration sociale et, par conséquent, l'apprentissage de la langue française. La formation professionnelle est donc « *au service de l'intégration économique* ». Dans l'étude menée par la revue, il semble que les CPH maintiennent des contacts avec les entreprises et développent ainsi des réseaux. Dans le cas, du CASAR, c'est différent. Lorsque les minorités deviennent plus

---

<sup>52</sup> Revue « *Migrations Études : Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France* », *Formation linguistique et Intégration socioprofessionnelle des réfugiés*, Novembre-Décembre 2002, p. 6

nombreuses dans une équipe cela devient difficile à gérer, voire impossible. « *Un qui ne comprend pas le français, c'est bien, mais deux employés qui ne comprennent pas c'est moins bien* ». C'est pour cela que Mr P., évite, nous dit-il, « *de garder contact avec le même employeur* », cela réduit, par conséquent, les possibilités de créer un réseau.

Il est reproché aux CPH d'être dans une logique de court terme, car la prise en charge dure 6 mois. Certes le réfugié a un accès « au droit commun », mais un « *travail d'appropriation et de traduction est nécessaire afin justement que ces droits deviennent accessibles* »<sup>53</sup>.

Ces mêmes CPH « délèguent » les formations, les stages, ou encore les contrats aux autres instances déjà en place. Les CPH sont censés donner aux réfugiés politiques les ressources et les moyens matériels nécessaires afin de trouver un emploi. De toute façon, ces centres ne sont pas autorisés et non pas les moyens financiers pour proposer des formations linguistiques aux réfugiés politiques.

D'après le Rapport de 2005 du *Forum Réfugié*, il semblerait que la langue française reste un obstacle quant à l'intégration des réfugiés politiques en France. La langue est reconnue comme une compétence professionnelle, il n'en reste pas moins que les formations linguistiques au sein des entreprises sont réduites en France.

La Revue *Migrations Études* souligne l'importance de l'apprentissage de la langue dans la vie sociale mais aussi dans la vie professionnelle. Selon eux, l'apprentissage du français devrait être le cœur de l'intégration du réfugié politique. « *Les difficultés des réfugiés ne semblent pas tant liées à une restriction de leurs droits qu'à leur accessibilité* »<sup>54</sup>. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, l'information est un bien « rare » et crucial sur le marché du travail. Mais celle-ci doit être accessible, car il ne suffit pas qu'elle existe, elle doit être diffusée. Les auteurs, de l'article dans la revue *Migrations Études*, font ainsi référence à la distinction entre « droit-liberté » et « droit-créance » de Dominique Schnapper<sup>55</sup>. D'après elle, les droits-libertés, sont des ceux qui « *garantissent les droits des citoyens contre le pouvoir étatique en leur assurant la liberté de penser, d'expression, de culte, de réunion, de travail, ou de commerce* »<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> Revue « Migrations Études : Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France », *Formation linguistique et Intégration socioprofessionnelle des réfugiés*, Novembre-Décembre 2002, p. 8

<sup>54</sup> Idem, p. 12

<sup>55</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000, p.102.

<sup>56</sup> Revue « Migrations Études : Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France », *Formation linguistique et Intégration socioprofessionnelle des réfugiés*, Novembre-Décembre 2002, p.12

Alors que les droits-créances doivent mettre en place les conditions les plus favorables afin que l'individu puisse jouir réellement des droits-libertés. Pour finir, l'auteure ajoute qu'une société ne peut être pérenne si le principe du lien social et de la légitimité politique repose sur l'égalité politique et juridique « *sans mener en même temps une action qui rende les conditions économiques et sociales moins inégales* »<sup>57</sup>. Cette approche sociologique est au contact de la théorie économique de l'ethnisation du marché du travail.

Il faut distinguer selon les chercheurs de la revue *Migrations Études*, l'intégration sociale de l'intégration socioprofessionnelle et redonner à la formation linguistique le rôle qui lui est dû. En effet, il souligne que la plupart des réfugiés politiques aspirent à s'intégrer socialement plus que professionnellement. La participation à la vie sociale passe forcément par la maîtrise de la langue française. Or, la plupart des Kurdes interrogés sur le niveau en langue française pensent qu'ils la maîtrisent assez bien. Ils arrivent, du moins, à faire le minimum seul, c'est-à-dire communiquer avec leurs voisins, l'épicier ou encore le boulanger du coin. Néanmoins, peu d'entre eux semblaient satisfaits de la prise en charge, seulement, 4 personnes sur 21. Les formations linguistiques qui pouvaient aussi être professionnelles, étaient dispensées par des organismes comme l'AFPA, l'IRFA, ou encore le GRETA. La majorité d'entre eux ont senti leur niveau de langue véritablement augmenter. Ainsi, Madame S. a déclaré, « *je suis allée apprendre le français car je voulais communiquer avec les autres, c'était dur...* ». Mais dans la plupart des cas, c'est le fait que ces réfugiés aient dû chercher une formation linguistique qui a été un défi. Les femmes qui n'avaient pas profité des offres de formations linguistiques du CASAR, soit par commodité soit parce que leur culture voulait que l'homme subvienne aux besoins de la famille, se sont retrouvées dans une position délicate. Elles soulignent tout de même que grâce aux liens établis auparavant avec des anciens bénévoles ou encore avec certains amis, elles ont pu trouver des formations linguistiques rapidement.

Les réfugiés politiques sont envoyés vers des formations professionnelles et linguistiques car ils ont un statut, où les individus sont « *majoritairement bénéficiaires des minima sociaux* », déclare *Forum Réfugié*<sup>58</sup>. Ils peuvent ainsi bénéficier des différents dispositifs de l'insertion professionnelle dont le but final est un renforcement de la cohésion sociale. Ils sont ainsi bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion)

---

<sup>57</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000, p.105.

<sup>58</sup> Forum Réfugiés, *Rapport 2005*, partie 5.4, disponible sur [forumrefugiés.fr](http://forumrefugiés.fr).

dès leur arrivée en France. Le RMI a été instauré par une loi de 1988, et avait pour but de garantir un revenu minimum, mais d'empêcher aussi une désinsertion sociale favorisée par les difficultés d'accès à l'emploi.

Ce droit au RMI date de 1992. « *C'est très représentatif au niveau social* », d'après Mr P., du CASAR. Au début, les réfugiés politiques « *n'étaient pas considérés comme au RMI* ». Ils avaient, en effet, un dispositif d'aide financier qui était spécifique au statut. « *Le but était d'alléger les financements de l'Etat* ». On n'accordait plus d'aide spécifique en dehors de celle-ci. Le RMI est donc un revenu qu'a touché tout réfugié arrivant sur le sol français après 1991. Cela ne concernait pas la majorité des Kurdes arrivés en 1991 pourtant ils ont tous bénéficié de ce revenu. Plusieurs critiquent émanent de ce revenu qui n'insère pas. En effet, être bénéficiaire du RMI ne garantit pas une intégration sociale. Cela peut par contre éviter de basculer dans la pauvreté, même si des rapports ont aussi souligné l'échec du RMI sur ce domaine-là aussi. Le « rapport Van Lerenberghe » (1992, p. 494) déclarait que ce revenu était modeste. Le problème majeur du RMI est que la population bénéficiaire est très large. Toute personne ayant plus de 25 ans ou ayant des enfants à charge, résidant en France, et si ces revenus sont inférieurs à un minimum particulier, est en droit de le réclamer. Or, l'accès à l'emploi de toutes ces catégories de personnes n'est pas le même, selon l'âge, l'expérience, le statut, ... Leur situation n'est pas comparable. Le cas étudié le souligne bien. Ils n'ont pas la même légitimité, ni les mêmes attentes institutionnelles, elles peuvent même être radicalement opposées.

### **C- Les actions associatives et les politiques régionales se développent à l'échelon local, sans pour autant garantir l'efficacité de l'insertion professionnelle...**

La revue *Migrations Études* préconise un « *parcours d'intégration pour chaque réfugié en visant en priorité l'insertion sociale et une formation linguistique au moins au niveau élémentaire (qui permet le passage vers le droit commun)* ». En bref, ils proposent d'asseoir un minimum requis au niveau linguistique permettant de communiquer avec les autres, puis à partir de là de développer et approfondir les formations professionnelles par la suite. C'est un parcours cohérent, d'après eux. Il

semblerait que suite à une enquête menée dans les années 1990<sup>59</sup>, l'un des principaux enseignements tirés de ce dispositif à l'emploi porte sur la proximité avec le public visé. En effet, plus l'individu est proche du dispositif, « *plus les chances de réinsertion à la sortie sont élevées* »<sup>60</sup>. Il est donc pertinent comme le suggérait la revue *Migrations Études* dans son numéro 110 consacrés aux réfugiés politiques, une prise en compte plus importante des caractéristiques individuelles mais aussi des motivations, des désirs, ... dans le but d'essayer « *de construire un projet réaliste d'insertion* »<sup>61</sup>. Sur ces quelques dernières années, on peut noter une tendance à l'individualisation du traitement du chômage.

Tout d'abord, dans les budgets régionaux (Midi-Pyrénées), la politique d'insertion professionnelle s'accroît et prend une place plus importante. Cela est aussi vrai dans les budgets départementaux. Les associations sont aussi actrices dans cette politique de l'emploi et vont renforcer cette individualisation en la rendant, donc, plus adaptée aux réfugiés politiques.

En effet, la formation professionnelle des chômeurs est financée principalement par trois acteurs : l'État, les Régions, et les Assedic<sup>62</sup>. En 2005, La région prend en charge plus de la moitié des formations. 17% des stages sont rémunérés par l'État et 26% par les Régions. Concernant la politique d'insertion professionnelle une tendance de repli de l'État semble être en route depuis les années 1990. En effet, en 1990, 671 000 demandeurs d'emploi avaient bénéficié de stages de formation financés par l'État, en 1998 il n'était plus que 388 000, puis cela se confirme en 2000 avec juste 264 000 bénéficiaires.

Néanmoins, la région Midi-Pyrénées ne fait pas partie des meilleurs élèves en matière d'accès à la formation en 2007.

---

<sup>59</sup> A.L. Aucouturier, Contribution à la mesure de l'efficacité de la politique de l'emploi : les premiers résultats des panels de « jeunes » et « chômeurs de longue durée », Ministère du Travail, SES, 1992.

<sup>60</sup> *Les politiques de l'emploi : les marges étroites de la Lutte contre le Chômage*, Librairie Vuibert, 1993, p. 162.

<sup>61</sup> Idem, p. 120.

<sup>62</sup> DARES, Première Synthèses Informations, *La Formation professionnelle des demandeurs d'Emploi en 2005 : La Région*, principal financeur, juin 2007, n°26.3, p.1



primordial car elles sont, très souvent, le lien entre les institutions et l'individu. Les pouvoirs régionaux et départementaux sont conscients de cela et de l'importance du maintien de l'activité associative en matière de politique d'insertion. Lors de l'Assemblée Plénière du 27 janvier 2005, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a mis en place le dispositif de soutien « Emplois associatifs Midi-Pyrénées »<sup>64</sup>. La région attribue, depuis, une subvention de soutien à l'emploi aux associations. Les objectifs de cette politique régionale sont un soutien à « *l'emploi associatif pour répondre à des besoins émergents ou non satisfaits au sein du secteur associatif* »<sup>65</sup>, mais, aussi, une promotion de « *l'insertion des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés vers l'emploi pérenne (CDI)* »<sup>66</sup>. Il y a aussi certaines conditions à ce financement. L'aide est forfaitaire et dégressive, ainsi les associations qui en bénéficient sont encouragées à chercher des financements pour pérenniser les postes créés, mais surtout, elle est majorée si le nouveau salarié ne possède pas de qualification professionnelle. Le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 40 000 €, et cette aide est répartie sur 4 ou 5 années. Seulement, cette aide est majorée pour les associations qui se consacrent particulièrement à la formation de salarié « *sans qualification de bas niveau de formation initiale* », et elle peut ainsi être à hauteur de 60 000 €.

Les départements sont, tout aussi, conscients de l'enjeu du tissu associatif et de sa pérennité. En effet, quoique moins actif dans le financement des associations, le Tarn essaie de jouer le rôle de « tampon » entre les instances associatives et les institutions étatiques. Ainsi, la circulaire interministérielle du 22 décembre 1999, (J.O. du 30 décembre 1999) qui définit un nouveau cadre de relations entre les services de l'Etat et les associations, dans les départements, marque un point d'ancrage à ce début de rôle de coordinateur. Plusieurs objectifs ont été avancés. Il semble primordial que le département coordonne, dans la limite du possible, « *les services déconcentrés de l'Etat, pour une meilleure information des associations, une simplification des procédures et une clarification des relations* »<sup>67</sup>. De plus, le département doit aussi « *animer et développer la vie associative autour de projets diversifiés en mobilisant et dynamisant les politiques et les financements publics* »<sup>68</sup>. Dernier point mais pas des moindres, il se

---

<sup>64</sup> Plaquette de présentation sur le site [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr), Rubrique « Les avantages des emplois salariés », format PDF, disponible en Annexe IV.

<sup>65</sup> Idem.

<sup>66</sup> Idem.

<sup>67</sup> <http://www.tarn.pref.gouv.fr/la-mission-d-accueil-et-d>

<sup>68</sup> Idem.

doit d'« être un interlocuteur des responsables associatifs afin de développer des relations transparentes et évoluées entre l'Etat et le monde associatif »<sup>69</sup>.

Le CASAR, un des CPH en France, est une association qui s'occupe justement des réfugiés politiques et de leurs insertions professionnelles. Cette prise en charge, d'après la revue *Migrations Études*<sup>70</sup>, est individualisée par les CPH et ce n'est pas le point reproché à ces centres. Il ne paraît pas pertinent en effet « de fixer une durée de prise en charge égale pour tous les réfugiés tant leurs profils et leurs besoins sont différents ». La durée légale, qui peut être renouvelée une fois voire deux tout au plus, est actuellement de 6 mois. Mais cette individualisation ne serait que partielle. Il est vrai que certains Kurdes réfugiés politiques se sont sentis « lésés »<sup>71</sup> par le CASAR, non pas parce qu'aucun logement ne leur a été trouvé mais plutôt à cause d'une non prise en compte de leurs expériences professionnelles dans le passé et de leurs aspirations. Ce sentiment est réversible et les chercheurs de la revue proposent une solution aux centres qui serait de « distinguer différents modules travaillés dans ce centre »<sup>72</sup> comme « l'insertion professionnelle, l'insertion sociale, le logement, la formation linguistique et le suivi administratif »<sup>73</sup>. L'objectif final serait de s'adapter au profil du réfugié politique. Les salariés du CASAR disent être conscients du problème, car d'après Mr. P. ils font « moins bien les choses », et ceci pour diverses raisons. Tout d'abord, « les subventions gouvernementales n'ont pas augmenté, elles sont stables ». De plus, « l'effectif du CASAR a été réduit alors que même mission à gérer ». Par conséquent, les accompagnements physiques sont moins nombreux. Il faut en plus gérer et trouver le temps de régler les problèmes d'urgence : lorsqu'une personne arrive en urgence, il y a toute une logistique à mettre en place et l'accueil.

Une seconde association est dans le paysage social albigeois depuis 2006. Il s'agit d'ARALIA .Elle bénéficie des subventions offertes par la région dans le but de dynamiser l'emploi. Nombreux sont les réfugiés politiques ou anciennement réfugiés politiques qui s'adressent à elle aujourd'hui. Son organisation est assez proche de ce

---

<sup>69</sup> Idem.

<sup>70</sup> Revue « Migrations Études : Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France », *Formation linguistique et Intégration socioprofessionnelle des réfugiés*, Novembre-Décembre 2002, p.13.

<sup>71</sup> Ce terme a été traduit, la langue utilisée pour le questionnaire étant le kurde.

<sup>72</sup> Revue « Migrations Études : Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France », *Formation linguistique et Intégration socioprofessionnelle des réfugiés*, Novembre-Décembre 2002, p. 13

<sup>73</sup> Idem.

que préconise la revue *Migrations Études* puisque l'association individualise, sépare l'intégration professionnelle de l'intégration sociale, et propose des formations linguistiques adaptées. Est-ce la direction que devrait prendre les centres d'accueil comme le CASAR ?

Selon l'une des salariées, la formation dite « personnalisée » de l'association est « mieux que l'action des associations il y a dix ans », car on offre une « compétence autre que le bâtiment ». « On prend en compte la personne avec ce qu'elle est de personnelle et de professionnelle », ajoute-t-elle.

Lorsque Mme M. reçoit des femmes, elle se retrouve souvent dans le cas de figure suivant : « Quand on leur demande ce qu'elles savent faire, elles répondent le ménage car soit elle n'ont jamais travaillé dans leur pays, soit très peu ». Pour certaines d'entre-elles, l'emploi est obtenue assez facilement, mais elle se rend compte que « ce n'est pas si simple que ça parce qu'il y a des écrits des comptes-rendus à faire... ». Le rôle d'ARALIA dans ce cas est de « travailler au niveau linguistique sur ce minimum-là : laisser un écrit à son collègue, lire un contrat de travail, qu'est-ce que c'est qu'un contrat de travail, la partie technique, très peu, mais on apprend tout le vocabulaire... ». Cela ne tient pas seulement pour les personnes avec une faible qualification. M. donne aussi l'exemple de personnes « avec des diplômes, comme là, on a un homme avec un diplôme de vétérinaire, alors-là, on va regarder davantage dans le secteur ». Elle souligne aussi qu'il est important vérifier les « connaissances scientifiques » et les compléter s'il le faut « à condition que la personne accepte ».

Il y a aussi le module insertion sociale. « Ce sont davantage des actions avec des objectifs de **quartiers** ». Le but étant de faire en sorte que la personne fasse le B-A-B-A de manière indépendante, comme « acheter du pain » ou encore « discuter avec les voisins ». Il semble que cette structure ce soit « vraiment inscrite sur le territoire ». puisque l'association est sollicitée « énormément, donc au niveau des entreprises, ça y est, le partenariat est en train de se faire ». Mais les entreprises ne sont pas les seules demandeuses car « il y a un retour et un partenariat avec l'ANPE ». Malgré le fait qu'ARALIA ne soit pas « prestataire de l'ANPE » et n'ait donc « pas d'action financée » par cette dernière, elle reçoit « tous les jours pratiquement un appel de l'ANPE, pour nous envoyés des personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue française ». Mme M. conclut en disant que, d'après elle, « les conseillers de l'ANPE se trouvent en difficulté parce qu'aucune action ne correspond et qu'à ARALIA ils ont trouvé une solution ». Et d'ailleurs, Mme M. se rappelle que l'arrivée des Kurdes à Albi

fut difficile pour eux. « *Certains n'arrivaient pas à s'exprimer. Je crois qu'au niveau des hommes, il n'y en a aucun qui en a parlé, quoi...* ». L'association ARALIA ici est tout de même peu adaptée aux réfugiés politiques même si une psychologue reste à disposition.

Cependant, les associations du type d'ARALIA, et ceci malgré leur succès, n'ont pas toutes les compétences requises pour remplir les fonctions d'un CPH. Pour les réfugiés politiques n'oublions pas que les CPH sont des structures adaptées et même si leur pouvoir a été réduit aujourd'hui. Le problème réside peut être plus sur la réduction des subventions ou bien leur stabilité alors que la demande augmente. Le programme CESAME a ainsi été supprimé. « *L'idée était de fédérer le personnel de la santé psychologique et le réfugié politique* » explique Mr P. du CASAR. Ce centre bénéficiait à ce titre de cette structure puisqu'il « *y avait ainsi un intervenant au sein du CASAR* ». Le psychiatre a été licencié. « *C'est dans l'air du temps* ». On reconnaissait le traumatisme des migrants lié à l'exil. « *Aujourd'hui les problèmes existent toujours, c'est juste qu'ils ne sont pas reconnus* ».

Il semblerait que la coordination ne soit pas complètement efficace, malgré les efforts d'échanges mis en place entre les institutions et les associations comme ARALIA. Les réfugiés politiques sont perdus, ils ne connaissent pas leurs droits. Le questionnaire révèle que 36% d'entre eux étaient « perdus », et aujourd'hui, c'est principalement grâce à leurs enfants ou à leurs réseaux amicaux qu'ils arrivent à connaître leur droit en tant que prestataire du RMI, par exemple. Leurs « droits créances », en reprenant la distinction de Dominique Schnapper, ne sont pas respectés.

### **III. Malgré tout, ce déficit institutionnel, en matière de politique d'insertion professionnelle adaptée au réfugié politique, n'est pas forcément synonyme d'échec d'insertion professionnelle et donc d'insertion sociale et citoyenne .**

#### **A- Globalement, il est difficile d'analyser les effets des institutions comme instance de socialisation.**

##### **1) L'institution comme instance de socialisation.**

Les institutions sont les instances de socialisations les plus évidentes. Elles constituent des points d'ancrage capitaux d'une socialisation continue. Pour reprendre la définition de Mary Douglas<sup>74</sup>, les institutions sont des « groupements sociaux légitimés » X. Autrement dit, « elles fournissent aux individus des principes qui leur permettent d'agir avec les autres d'une façon qui puisse être comprise et acceptée par eux, et, qui les conduisent à revendiquer des autres des conduites à tenir au nom du mode de vie dont l'institution est porteuse »<sup>75</sup>. Michel Foucault, quant à lui, étudie principalement les institutions totales qui constituent des appareils classiques « à transformer les individus »<sup>76</sup>. C'est le cas de l'armée, par exemple, qui transforme l'individu en militaire.

Cependant, ces institutions sont limitées dans leurs actions. Les institutions n'ont ni la prétention, ni les capacités, à formater l'individu exactement comme il a été décidé lors de la mise en place de ses objectifs. « L'effet de ce type de socialisation ne peut a priori être assimilé ni aux buts explicites de transformation promus par l'institution elle-même, ni même à leurs contraires »<sup>77</sup>. Muriel Darmon reprend la théorie d'Howard Becker<sup>78</sup> : elle l'illustre avec l'exemple de la prison qui ne crée pas des personnes « amendées », autrement dit, elles n'ont pas définitivement rompu avec tout ce qui concerne la criminalité. À l'autre extrême, ces individus ne sont pas non plus devenus

---

<sup>74</sup> Douglas M., *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004, p. 81.

<sup>75</sup> <http://sociologies.revues.org/document522.html#bodyftn15>

<sup>76</sup> Foucault M., *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 269

<sup>77</sup> DARMON M., *La socialisation*, Armand Colin, 2006, p.102.

<sup>78</sup> Becker H., *The Self and Adult Socialization*, in *Sociological Work*, p.289-303.

des personnes fortes de leurs expériences et qui se sont endurcies, grâce à leur passage en prison. Les anciens prisonniers navigueraient plutôt sur un axe de « criminalisation » en faisant des allers et retours. On peut appliquer cette théorie à l'ANPE qui est une institution ayant pour objectif la réinsertion des individus sur le marché du travail. Cette réinsertion, si elle fonctionne, ne peut être garantie sur le long terme. De plus, elle n'est pas directe. Cependant, des va-et-vient se produisent pendant un certain laps de temps avant que la personne ne retrouve un emploi dit « stable ». Cette période peut varier entre deux ou trois ans années pendant lesquelles le demandeur d'emploi va effectuer des formations, des stages, des CDD, ... « *Au début, j'ai fait beaucoup de stages, des formations, des CES,...* Cela fait six ans, aujourd'hui, que j'ai un CDD qui est renouvelé tous les trois ou quatre ans » dit Mme M.

On remarque qu'au sein d'une même institution, qu'il y a des parcours individuels divergents. Ainsi, une institution n'est pas un « *groupement monolithique dont les forces transformatrices agiraient toutes dans la même direction* »<sup>79</sup>. Ainsi, les Kurdes d'Albi ont eu des parcours socioprofessionnels assez divergents. Pour les personnes encore en activité quatre sont devenues des artisans, et les autres travaillent soit dans le secteur de la construction dans les services.

En effet, tout dépend des agents et des groupes présents au sein même des institutions. Enfin, selon Howard Becker, l'individu n'a pas forcément une relation duale avec l'institution. Il peut communiquer ou réagir à travers un groupe qui peut être plus ou moins organisé. Mais, il est surtout important de prendre en compte les structures sociales dans lesquelles s'inscrivent l'institution en question. La socialisation d'une institution ne peut être assurée, ni même mesurée, car les effets sur les parcours individuels et collectifs peuvent être très différents, voire même opposés dans certains cas. Les réfugiés politiques Kurdes le font davantage avec des associations culturelles.

Les socialisations s'emboîtent plutôt que de se succéder ou de se juxtaposer. En effet, le caractère temporel et successif est primordial dans une analyse de socialisation continue. Les expériences passées sont intériorisées et deviennent « *la base à partir de laquelle est perçu ce qui intervient après* »<sup>80</sup>. Pierre Bourdieu mobilise, quant à lui, la notion d'habitus qui est, rappelons-le, « *un système de dispositions durables et*

---

<sup>79</sup> Idem, p.103

<sup>80</sup> Darmon M., *La socialisation*, Armand Colin, 2006, p.112.

*transposables* »<sup>81</sup>. Chaque individu intériorise et incorpore ces dispositions de manière inconsciente. Cela ne veut pas forcément dire que l'*habitus* destine mécaniquement l'individu à telle ou telle trajectoire sociale, mais qu'il soutient des stratégies et des ajustements particuliers. En effet, d'après lui, « *l'habitus contribue à déterminer ce qui le transforme* »<sup>82</sup>.

Pour les réfugiés politiques Kurdes d'Albi, les expériences passées, autrement dit, la culture kurde constitue une lucarne à travers laquelle ils voient la société française de telle ou telle manière. Elle constitue une grille d'interprétation.

## **2) Les trois formes de socialisation :**

### a) Institutions de socialisation de « renforcement »

Muriel Darmon présente trois formes de socialisation : la socialisation de renforcement, de conversion, et de transformation. Ainsi, dans le cadre du modèle de socialisation continue, certaines institutions constituent des instances de « *mise en conformité et de conformation* »<sup>83</sup>. Cette opération de socialisation de renforcement est « *un processus puissant de modelage de l'individu, sans être nécessairement transformatrice* »<sup>84</sup>. Elle a pour but de « fixer » avant tout les dispositions de la socialisation. Muriel Darmon donne ainsi l'exemple de la « fabrique des énarques » où elle suit le parcours des étudiants de l'IEP vers l'ENA. Mais ces institutions n'ont pas un rôle d'homogénéisateur pour autant. Tous les élèves sortant de l'IEP ne sont prêts à intégrer l'ENA.

On peut reporter ce modèle de socialisation sur l'association Franco-Kurde d'Albi. Celle-ci pourrait être une instance qui irait au-delà de la simple socialisation. Son but est, en effet, de faire connaître la culture kurde à la société albigeoise et vice-versa. En outre, elle fixe les liens et les réseaux amicaux préexistants entre les membres des deux communautés. L'échange culturel permet ici de dépasser les simples instances d'intégration et/ou de socialisation, et, de s'intégrer sous une autre perspective que celle du travail par exemple. « *J'ai invité mon ancien patron, une fois au Newroz, il était content* », se rappelle alors, Mr J.

---

<sup>81</sup> Bourdieu P., *Le sens pratique*, Minit, 1980, p.88.

<sup>82</sup> Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 177.

<sup>83</sup> Darmon M., *La socialisation*, Armand Colin, 2006, p.115.

<sup>84</sup> Idem, p.114.

b) Institutions de socialisation de « conversion »

Les instances de socialisation de conversion sont situées à l'opposé des instances de socialisation de renforcement. Il s'agit « *d'une transformation radicale et totale sur le modèle de la conversion religieuse* »<sup>85</sup>. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron perçoivent ce processus comme une mutation et une renaissance de l'individu. Dans le cadre de la théorie de l'habitus, « *des techniques particulièrement poussées de déculturation et de reculturation sont en effet nécessaires pour produire un habitus aussi semblable que possible à celui que produit la prime éducation, tout en ayant à compter avec un habitus préexistant* »<sup>86</sup>. Autrement dit, il faut remplacer les dispositions irréversibles des individus par d'autres dispositions irréversibles. Cette socialisation ne se fait pas *ex nihilo*. Elle doit « désintégrer » les produits de socialisations précédentes. Les Kurdes, comme d'autres immigrés, sont des individus avec un passé et des habitus reliés à une autre culture et à une autre société. Les individus doivent être resocialisés et tout réapprendre de A à Z. Pour cela, il y a un certain nombre de conditions à remplir afin que la socialisation produise son effet. Dans tous les cas, cela exige du temps et des pratiques particulières également. Il faut souligner que la socialisation est un processus lent qui s'opère sur la durée. Les femmes Kurdes, par exemple, ont été très peu nombreuses à travailler avant d'arriver en France : le marché du travail était un lieu inconnu pour 90% d'entre-elles. Les conditions nécessaires ont donc dû être mises en place, comme des garderies ou des crèches. Ainsi, l'organisation familiale a été transformée. Un temps d'adaptation a été nécessaire pour accepter un nouveau mode d'organisation familial de façon à ce que les femmes Kurdes accèdent au marché du travail. La plupart d'entre-elles ont commencé à rechercher un emploi activement au bout de 3 à 5 ans de présence sur le sol français. Ce fût le temps nécessaire pour se libérer de leurs obligations familiales. « *J'ai commencé à chercher un emploi, quand mes enfants ont été assez grands pour aller à la maternelle* », dit alors

---

<sup>85</sup> Idem, p. 116.

<sup>86</sup> Bourdieu P. et Passeron J.-C., *La reproduction*, op.cit., p.59-60.

Mme F. « *Avant, ce n'était pas possible. On ne voulait pas les laisser à la crèche* », souligne Mr Z.

Ces modes de socialisation de conversion sont assez radicales, et sont rarement conformes à la réalité. Même si, la femme Kurde s'est adaptée à la société française afin de travailler, il n'en reste pas moins qu'un mélange de deux cultures s'opère. Les dispositions irréversibles antérieures ne sont pas effaçables, ou du moins pas totalement. Les femmes Kurdes sont fait des concessions, elles ont attendu afin de ne pas tout chambouler.

c) Institutions de socialisation de « transformation »

Les instances de socialisations de transformation impliquent une transformation de l'individu sur un plan ou un autre. En bref, les institutions de socialisation de transformation sont des institutions de socialisation de conversion mais dans une perspective plus limitée. L'effet de ces socialisations est réduit dans le temps, mais, aussi, dans le domaine dans lequel elles s'exercent. On peut parler d'effets de socialisation de transformation sur le marché du travail chez les femmes Kurdes par exemple. Mais ces socialisations peuvent « *être essentiellement destructrices (de produits de socialisations antérieures) sans effet proprement constructif (c'est-à-dire sans que soient intériorisées de nouveaux produits)* ».

Dans le modèle de la socialisation continue, Muriel Darmon souligne la difficulté de socialiser une personne à travers les institutions ou même d'autres instances. En effet, le facteur temps reste ici très important car c'est une socialisation qui ne peut se faire que sur le moyen ou le long terme. Dans tous les cas, elle montre aussi que la socialisation n'est jamais complète.

## **B- Un individualisme grandissant qui peut rendre difficile une certaine insertion professionnelle**

### **1) Quelques définitions de l'individualisme**

Pour Durkheim, comme nous l'avons souligné dans l'introduction de ce mémoire, l'intégration s'accompagne d'une hausse d'individualisme. Les mécanismes engendrés par l'individualisme sont assez paradoxaux. D'une part, l'individu s'émancipe du groupe auquel il appartient, et en même temps, la cohésion sociale s'en trouve renforcée. L'individualisme de Durkheim n'est pas utilitariste et égoïste. C'est un individualisme universaliste au sens de Roussel pour qui la « *reconnaissance de la liberté individuelle* » s'effectue « *sous réserve que les actes qui en découlent puissent être généralisés à tous les autres individus sans nuire au bien commun* »<sup>87</sup>. En d'autres termes, c'est un individualisme qui génère un bien être collectif, et dont l'intérêt collectif prime sur le personnel. Selon Durkheim, la division du travail qui permet la montée de l'individualisme n'était pas forcément source de rupture de lien social.

L'individualisme dans les sociétés modernes peut aussi un frein à l'intégration. Elle peut créer une exclusion parfois allant jusqu'à la plus totale qui est visible à travers le suicide. Dominique Schnapper distingue deux formes d'individualisme, un négatif et l'autre positif. L'individualisme positif est celui des « *individus munis de ressources personnelles et sociales nécessaires pour choisir librement* »<sup>88</sup>. Quant à celui qui est négatif, il est vécu comme « *une pure contrainte* » pour ceux « *dont les ressources sont inexistantes ou, en tout cas, inadaptées aux exigences de la vie collective* »<sup>89</sup>, ils sont donc les plus aptes à être exclus.

Il n'est pas vain de rappeler que les réfugiés politiques Kurdes étaient à leur arrivée des individus sans aucune ressource personnelle, et qu'ils entrent en France avec un « statut » d'exclus. Même si « *l'individualisme n'est pas par lui-même contraire à l'intégration* »<sup>90</sup>, il n'en reste pas moins que les plus fragiles sont exposés à de graves risques d'exclusion totale.

---

<sup>87</sup> L. Roussel Sciences Humaines HS n° 14

<sup>88</sup> Idem, p. 170.

<sup>89</sup> Idem, p. 170.

<sup>90</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 167.

## **2) De l'individualisme à l'individualisation et à ses effets pervers**

Individualiser les politiques d'insertion professionnelles peut avoir des effets pervers sur la future intégration professionnelle des individus. Comme l'a souligné Dominique Schnapper, les individus avec des faibles ressources personnelles subissent les effets pervers de l'individualisme. Or ici, les personnes à la recherche d'un emploi et ayant de faibles ressources peuvent se retrouver désemparées face à un agent administratif et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, individualiser telle ou telle politique d'insertion professionnelle s'accompagne d'un contrôle plus serré des individus. Or, pour les réfugiés politiques cela peut être très mal vécu, étant donné les raisons de leur présence en France. C'est prendre un risque trop important que de donner du pouvoir à un agent qui n'a pas les capacités de juger les motivations de tel ou tel individu. Ce jugement serait trop subjectif. Enfin, il faut veiller au respect de la dignité et de la liberté. En pratique, appliquer ce genre de politique peut aller à l'encontre de ces droits.

L'individualisation des politiques d'insertion professionnelles aurait aussi tendance à faire oublier que le chômage est un fait sociétal. L'effet pervers serait de ne plus prendre ce phénomène comme le résultat de certains mécanismes sur le marché du travail, et de focaliser sur les caractéristiques individuelles. Or comme on l'a souligné, le chômage est bien un processus résultant d'une inadéquation entre l'offre et la demande moins au niveau global qu'à l'intérieur d'une multiplicité de sous-marchés (exemple du dualisme). Les économistes, plus précisément les néo-classiques, percevaient le chômage comme le résultat de choix rationnel individuel. Avec les analyses keynésiennes, le chômage de masse fut reconsidéré. Même si les désaccords persistent sur les moyens de réduire ce dernier, la plupart des économistes s'accordent aujourd'hui, à parler de ce phénomène comme le résultat de à la fois de déséquilibres macroéconomiques et de structures ou comportements microéconomiques.

Cette individualisation pose aussi un problème technique et matériel. Considérer les politiques d'insertion professionnelles de manière individuelle reviendrait à mobiliser plus de ressources matérielles et physiques. Cela impliquerait des coûts non supportables par l'Etat.

### 3) Le risque de basculer vers la « communautarisation »

D'après Dominique Schnapper, la France serait « une démocratie providentielle » en quête de recherche de justice sociale et de la protection de l'individu. Raisonner au sein de ce type de démocratie peut engendrer certains effets pervers. Cette « *action sociale est devenue la démocratie en acte, la protection sociale la source première de l'intégration sociale* »<sup>91</sup>. Les actions sociales de l'Etat seraient, de plus en plus, ciblées et prendraient en compte encore davantage les spécificités de chaque groupe. Cette tendance vers la spécification des politiques d'insertion professionnelle avait été vivement conseillée par la revue *Migrations Études* qui regrettait alors que ne soit pris plus en compte le statut de réfugié politique. Dominique Schnapper, au contraire, souligne que l'Etat va s'engager à répondre « *aux attentes accrues des individus, qui ont des besoins et des exigences (...) qui ne comportent pas de limites intrinsèques* »<sup>92</sup>. Cette intervention de l'Etat ira en croissance et sera de plus en plus fine pour chaque groupe. Cela renforcera encore plus l'existence de ces groupes visés. Cette « action providentielle » pousse ainsi vers une particularisation des groupes et un renforcement de l'existence de ces particularités. C'est la raison pour laquelle, selon elle, il y a « *des replis identitaires autour de références particulières* ». En d'autres termes, le risque est de tendre vers une certaine « communautarisation » ou une « ethnicisation ». Le regroupement géographique de certaines populations dans les grandes villes en est déjà un des prémices. Elle donne l'exemple de la communauté marocaine à Marseille.

La volonté de produire des statistiques et de créer un ministère spécifique à l'immigration peut être un exemple de recherche de justice sociale et de protection de l'individu. Le manque de statistique concernant les immigrés, et donc les réfugiés politiques, empêche de bien cerner les difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés politiques sur le marché du travail, difficultés qui leurs sont spécifiques. Les échecs, comme les réussites, ne sont pas visibles. Ce sont des politiques de tâtonnement qui sont mises en place. Le gouvernement actuel souligne, d'ailleurs, l'importance de la « *connaissance statistique (...) pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer la politique d'immigration et d'intégration* ». Le décret du 18 mai 2007, qui crée la fonction du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, « *s'inscrit dans un paysage institutionnel* » ayant pour but de

---

<sup>91</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 173.

<sup>92</sup> Idem, p. 192

clarifier le suivi statistique de l'immigration. Ainsi, la Cour des Comptes recommande de faire « *figurer, pour mieux connaître la condition des étrangers et immigrés, les critères pertinents dans les enquêtes périodiques des administrations, et d'exploiter de façon systématique les grandes enquêtes de l'INSEE sur la base de ces critères* ». La Cour souligne aussi que les difficultés de production des statistiques sont « liées au sujet ».

Dans la perception de Dominique Schnapper, il n'est pas recommandé de faire des politiques de plus en plus spécifiques à chaque groupe et, encore moins, de chiffrer les succès et échecs concernant l'intégration de telle ou telle communauté.

La position de Dominique Schnapper est contestée et qualifiée de « nationale-républicaine » par Françoise Lorcerie en 1994 (*L'Islam dans les cours de langue et culture d'origine : le procès*) en exagérant le danger multiculturel tout en stigmatisant toute expression publique des immigrés ou de leurs descendants.

L'État français s'est construit sous forme d'une disqualification des nationalités périphériques. On est d'abord français voire exclusivement français. C'est le « nous »<sup>93</sup> évoqué par Georges Gurvitch, il est « *irréductible à la pluralité de ces membres, une unité indécomposable, où cependant l'ensemble tend à être immanent à ses parties et ses parties immanentes à l'ensemble* ».

Alors même que créer de la cohésion suppose qu'au départ, on considère les pratiques et projets de tel ou tel groupe comme légitimes. D'après Dominique Maliesky, un tri se pratiquerait et consisterait à fermer la porte aux revendications des derniers arrivés au motif que ces demandes ne seraient pas légitimes.

L'argument renvoie à une contradiction supplémentaire. Les revendications sont de nature différente, mais convergent vers une revendication d'égalité. Demander l'ouverture d'un lieu de culte est une revendication d'égalité, mais cela est interprété comme une forme de communautarisme. Ainsi, on constate que paradoxalement les modes de repérages et donc de traitement font de plus en plus souvent appel à des registres ethniques et communautaires. La rhétorique républicaine masque de plus en plus mal une ethnicisation<sup>94</sup> de l'intégration. Et ce modèle républicain va souligner

---

<sup>93</sup> Gurvitch G., *La vocation actuelle de la sociologie*, PUF, 1957, p.131

<sup>94</sup> L'ethnicisation s'appuie sur un raisonnement par analogie et permet de qualifier un groupe de population qui est vu comme un groupe homogène. Elle va réduire la complexité et rassurer l'interlocuteur car l'ethnicisation

l'impossibilité d'adaptation des groupes. L'intégration fonctionne comme une concession des majoritaires à l'égard des minoritaires, c'est l'« ethnicité républicaine »<sup>95</sup>. Cette ethnicité républicaine fonctionne de telle manière que, les institutions vont développer des politiques publiques ciblées. Des budgets seront votés et des structures seront créées. On laisse tomber les particularismes et on répond aux besoins des populations défavorisées.

Ces politiques spécifiques destinées à des populations spécifiques font que les pouvoirs créent cette ethnicité, comme l'avait souligné Dominique Schnapper. C'est un cercle vicieux, l'Etat recrée un processus qu'il voulait éviter à tous prix. D'après Dominique Maliesky, on repère ces populations et on les constitue en sous-ensembles à partir de quelques traits socioculturels distinctifs qui renvoient eux-mêmes à la question d'origine. Les personnes sont alors encloses dans des groupes spécifiques. L'ethnicité se nourrit de l'endogamie et de la reproduction à l'identique.

De plus, il apparaîtrait qu'en comparaison avec d'autres pays européens, « *l'intégration culturelle et sociale est la plus grande* » en France, mais « *l'intégration dans le monde du travail et, de la politique* » est « *la plus difficile* »<sup>96</sup>. D'après Dominique Schnapper, ce contraste entre ces deux formes d'intégration au sein de la société française « *nourrit inévitablement les frustrations d'une partie d'entre eux* »<sup>97</sup>. Les immigrés ressentent plus que les autres membres de la société, une certaine « *humiliation sociale* », ils risquent, par conséquent, « *d'être animés par le ressentiment* »<sup>98</sup>. Malgré certains effets pervers qui peuvent apparaître sur le long terme, Dominique Schnapper souligne que le modèle britannique de reconnaissance sociale est plus adapté à court terme. Il conduit à moins de ressentiment à l'égard du reste de la société. Pour finir, l'auteur souligne que la société d'installation n'est pas « *une entité établie, stable et définitive* » et rejoint l'analyse présente dans le cours de Dominique Maliesky. La société est vivante, évolutive et dynamique. Les migrants comme leurs enfants ne sont pas des membres extérieurs à cette société.

---

renvoie à quelque chose de global. On est dans une identité prescrite où les rôles sont définis par avance et dont on minimise, par conséquent, les évolutions.

<sup>95</sup> Jacqueline COSTA-LASCOUX, juriste spécialiste du droit public.

<sup>96</sup> Idem, p.126

<sup>97</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration?*, Paris, Gallimard, 2007, p.126.

<sup>98</sup> Idem

**C- À défaut, de ne pas pouvoir compter sur les institutions pour une insertion professionnelle garantie, d'autres instances sont créées, et celles-ci sont mêmes implicitement soutenues par l'État.**

**1) L'association Franco-Kurde comme un exemple de tentative d'une intégration culturelle orientée vers une intégration sociale.**

Face à ses multiples difficultés et loin de ces questions théoriques sur l'intégration, les réfugiés politiques Kurdes créent en 1997 leur propre association, l'association Franco-Kurde d'Albi. Celle-ci reprend un peu les mêmes activités que le Comité au peuple Kurde, avec un bureau différent, des objectifs rénovés et adaptés aux besoins de la communauté. D'après Muriel Darmon, même « *un groupe faiblement institutionnalisé peut être une instance de socialisation* »<sup>99</sup>. Cette association est une instance de socialisation pour diverses raisons. En premier lieu, elle permet une certaine intégration culturelle de cette communauté et fournit à l'individu aussi une grille d'interprétation. Elle valorise le choix de la migration et va assurer la pérennité de la communauté. De plus, l'association Franco-Kurde va aussi réussir à valoriser les traditions du pays d'origine par de multiples activités culturelles. À travers cela, elle contribue à donner de la fierté et de l'estime de soi.

L'association Franco-Kurde d'Albi a pour objectif de « soutenir la communauté kurde », et, elle remplit ce devoir de diverses manières. Cette association maintient des liens très étroits avec les autres associations Kurdes des autres villes de France. Le président de l'association Zoubeyr Abdulrhaman est une personnalité clé. Anciennement cadre politique dans la résistance contre l'armée Irakienne, il est à la tête de cette association aussi afin de maintenir de forts contacts avec d'autres *Peshmergas* (combattants de l'armée Kurde) comme lui. Il met sa légitimité politique au profit de cette association. À travers l'association, il aide de nombreux ressortissants Kurdes arrivés sur le sol français. Beaucoup de clandestins ou de sans-papiers Kurdes sont

---

<sup>99</sup> Darmon M., *La socialisation*, Armand Colin, 2006, p.97.

arrivés à Albi, car Mr Abdulrahman avait réussi à créer des liens avec l'administrations locale mais aussi avec les hommes politiques en place. « *La politique, c'est la politique* » dit-il alors. « *Ils (les hommes politiques) nous aident pour trouver des emplois et du logement, et nous leur faisons une bonne publicité et leur amenons un soutien populaire* ». Le jeu politique est son domaine de prédilection, il en a d'ailleurs fait les frais lors de son « séjour » en Turquie en tant que réfugiés politiques pendant trois ans. Cet homme était alors responsable de 15 000 personnes dans le camp, il s'occupait de la gestion interne, comme par exemple, faire passer les messages des Kurdes au gouvernement turc en place. La vie dans ces camps de réfugiés était assez mouvementée. À plusieurs reprises, il fut torturé, et, sa vie et celle de sa famille ont été menacées. Se créer des opportunités politiques en France est possible. Mr Abdulrahman souligne, tout de même, que « *c'est un travail de longue haleine, car j'ai mis du temps à me faire de contacts* ». En faisant un peu le bilan de l'association, il avance, non sans fierté, qu'avec ses collègues et amis, ils ont aidé environ une quarantaine de Kurdes à régulariser leur situation. Forts de ses nombreuses expériences professionnelles dans des domaines variés et de son réseau actuel avec les commerçants albigeois, il a aussi permis de trouver un emploi stable à environ une dizaine de personnes. Pour lui, « *le combat pour les Kurdes continue ici, mais de manière différente, nous les aidons à avoir ce qu'on leur a pris, une vie décente, un travail et une famille* ».

Grâce à l'action de l'association Franco-kurde, depuis 1997, la communauté kurde est apparue à de nombreux évènements culturels du département. Elle participe aussi à des festivals. Au festival de Monestiés, la majorité des jeunes Kurdes, qui participaient, ont ainsi pu connaître une musique différente de celle qu'ils ont l'habitude d'écouter, et de voir les différents évènements organisés dans leur département. De plus, chaque année est organisé le *Newroz*, le nouvel an Kurde, le 21 mars. C'est un rendez-vous culturel auquel les albigeois commencent à être habitués car ils y sont conviés chaque année afin de partager un repas et de se divertir en apprenant le temps d'une soirée les danses folkloriques kurdes. De plus, la communauté devenant de plus en plus nombreuse chaque année à Albi, ces évènements deviennent plus visibles. Les communautés Kurdes des autres villes voisines, comme celle de Toulouse ou encore de Montauban, gonflent encore les effectifs en se joignant à la communauté d'Albi. En 1998, la fête du *Newroz* avait rassemblé une très grande partie des Kurdes Irakiens, pour la majorité d'entre eux,

de la France entière. Ainsi, environ 1 500 personnes s'étaient données rendez-vous à la *ferme de Pratgraussals*. En 2001, les événements culturels organisés par l'association se politisent. Les Kurdes Irakiens invitent Madame Danielle Mitterrand à se joindre à eux pour fêter les 10 années de leur présence sur le territoire français. De nombreuses personnalités politiques y sont présentes comme l'ancien Ministre Paul Quilès, le Président de l'Institut Kurde Kendal Nazan, le député socialiste Thierry Carcenac, le maire (UMP) d'Albi, Philippe Bonnecarrère, ... Cet événement sera le début véritable de la médiatisation locale de la communauté kurde à Albi, de leur arrivée en France en tant que réfugiés politiques, et de leur nouvelle vie dans la société locale.

## **2) Le Rôle des médias**

Les médias ont, en effet, un rôle prépondérant, quant à la place de la communauté dans la société locale albigeoise. La médiatisation de cette communauté a commencé assez tôt à leur arrivée en France en 1991. TF1 fut la première chaîne télévisée à avoir rencontré une part de la communauté kurde alors réfugiée politique à Albi. Cela avait été diffusé sur l'émission *Reportages*. Les journalistes avaient alors contacté le *Comité de soutien au peuple kurde* pour rencontrer les « survivants » du génocide de 1988. C'était un reportage assez général qui a permis de jeter les bases de l'histoire des Kurdes arrivés en France. Puis, ce sont les chaînes de France Télévision qui ont pris le relais. Les journalistes de France 2 se sont rendus deux fois sur Albi pour l'émission *Envoyé Spécial*, la première fois à la fin des années 1990 et la deuxième fois en 2004 après la deuxième Guerre du Golf. Quant à la chaîne LCI, elle avait consulté l'avis des Kurdes à Albi, après la pendaison de Saddam Hussein en décembre 2006. Ces derniers s'étaient sentis lésés car le *Rais*, Saddam Hussein, n'avait pas été jugé pour le génocide kurde en 1988. À chaque fois, c'est avec l'association Franco-Kurde que la presse prend contact, afin de rencontrer certains membres de la communauté et diffuser leurs avis à propos de tel ou tel événement.

Au-delà de la presse nationale, la communauté kurde est très présente dans la presse locale. Leur présence est devenue très visible surtout après la venue de Danielle Mitterrand et s'est maintenue après l'invasion de l'Irak en 2003. Les messages de paix envoyés par cette communauté aux albigeois ou plus largement au tarnais, sont multiples et visibles. Les objectifs fixés dans le statut de l'association le soulignent :

« Favoriser les échanges éducatifs, culturels, sociaux, économiques et professionnels entre le Kurdistan Irakien et notre région, dans un but humaniste et apolitique ». Dans un article de *La Dépêche du Midi*, une jeune kurde remercie les Tarnais de leur accueil et va même jusqu'à déclarer que « *ce sont des gens chaleureux* » à qui elle « *doit de réussir à faire quelque chose de sa vie* »<sup>100</sup>. La communauté kurde a su très vite mettre en avant une image d'un peuple voulant faire la paix et faire connaître sa culture. Ainsi, le 10 avril 2000, Jean Ladan un breton qui participe à l'aide humanitaire au Kurdistan a déclaré à un journaliste de *La Dépêche du Midi*, « *les Kurdes sont un peuple de bergers, de naïfs, ce sont des pacifistes* »<sup>101</sup>. Ces articles se sont multipliés et ceci pour plusieurs raisons. Les journalistes locaux sont très bien connus de la communauté kurde et des liens amicaux se sont tissés entre eux. De plus, les Kurdes à Albi sont aussi devenus des exemples « d'intégration » grâce aux divers commerces ouverts par ces derniers, mais aussi grâce à leurs participations aux divers événements culturels de la région. Il y a au centre-ville d'Albi environ trois restaurants Kurdes et une épicerie fine plus excentrée. Dernièrement, cette communauté est apparue sur les feux de la rampe avec un Irak qui tombe en ruine, mais avec aussi une région prospère celle des Kurdes. Ainsi au cours de l'année 2001, 9 articles ont été consacrés aux Kurdes à Albi. Il est aussi important de souligner que France 3 région Midi-Pyrénées a aussi consacré de nombreux reportages à cette communauté, et, la couverture de l'arrivée de Madame Mitterrand à Albi a été complète. La cadence a diminué, mais la communauté n'a pas disparu sur la scène médiatique, bien au contraire. De 2004 à aujourd'hui, elle est restée très présente, car elle est souvent prise à parti pour être interviewé lors d'événements comme par exemple l'élection de l'Assemblée Législative d'Irak en 2005. Les Kurdes ont été nombreux à aller voter à Paris. En Juillet 2005, après l'élection d'un kurde, Talabani, à la présidence de l'Irak, Robert Pigeon, le représentant du Parti Républicain étasunien en France, et Saywan Barzani, le neveu du président de la région autonome du Kurdistan, furent présents lors d'un débat à Gaillac (81).

Il semblerait, que la communauté kurde à Albi, a réussi son intégration culturelle sur la base d'un échange. Cela est alors synonyme d'une certaine intégration sociale puisque ces interactions entre la communauté et la société albigeoise a créé un sentiment d'appartenance à la communauté mais aussi à la ville. 14% des Kurdes d'Albi se disent très satisfaits de leur place au sein de la société, contre 86% qui déclarent être

---

<sup>100</sup> Article de *La Dépêche du Midi*, du Samedi 19 mai 2001, en Annexe.

<sup>101</sup> Article en annexe

satisfaits. Cette intégration se manifeste à travers l'appartenance à la société. Les Kurdes pensent tous qu'ils sont intégrés à la société locale et nationale, par ricochet. Ce sentiment est fortement appuyé par la scolarisation des enfants et de leur intégration professionnelle sur le marché du travail albigeois. Madame Sw. déclare alors que la vie des ses « *enfants est ici, et donc la mienne aussi* ». Mr D. va même jusqu'à dire, « *où tu veux que j'aïlle seul ?* ».

Or, il semblerait que la communauté kurde ferait partie intégrante de la politique locale. Elle est, de ce fait, sûrement l'exception qui confirme la règle.

## **D- Le rapport au politique et l'identification de cette communauté à la nation**

### **1) L'instrumentalisation de cette communauté par le politique**

La communauté kurde à Albi a réussi depuis les années 1990 à obtenir une place dans la société albigeoise aussi grâce aux relations bâties avec les hommes politiques de la région. Ces relations se sont mises en place à travers l'association Franco-Kurde qui invitait les élus locaux aux diverses fêtes. Puis celles-ci se sont intensifiées lorsque l'association se mobilisait pour trouver un logement et régulariser certains membres de la communauté. Ainsi, les fonctionnaires à la préfecture au service des étrangers ou encore le président des HLM du Tarn furent très souvent sollicités. Ce même président des HLM est aujourd'hui député du Tarn, et la communauté kurde avait été très présente lors de sa campagne.

De plus, Thierry Carcenac, député socialiste, est resté très fidèle à la communauté kurde. Il fut présent à quasiment toutes les occasions. Il en va de même Jacques Valax. L'association Franco-Kurde permet, ainsi, d'entamer des dialogues avec la société d'accueil, elle constitue une porte ouverte en direction de la société d'accueil. Le processus se déroule. Elle devient une entreprise indispensable et le socle fondateur du travail d'intégration. Les pouvoirs publics s'accommodent du phénomène communautaire, et, ils continuent encore, aujourd'hui. Ils sont engagés dans une logique

de coopération et de dialogue avec les instances communautaires, l'objectif recherché étant d'obtenir la paix sociale en laissant les associations développer des activités diverses et variées. Cette mobilisation pourrait être interprétée de la manière suivante : les immigrés, ici les réfugiés politiques kurdes, montrent une volonté de participation à la vie publique française et utilisent les mêmes instruments que tous les autres citoyens. Autrement dit, ils souhaitent obtenir les choses de la même manière que les prédécesseurs.

## 2) Le vote des Kurdes lors des dernières élections présidentielles

Ce « *rapport au politique et l'identification à la nation reste spécifique* »<sup>102</sup> à chaque société. « *La conception de la nation et l'accès à la citoyenneté ont une influence sur l'identification de telle ou telle communauté* »<sup>103</sup>. La conception de la France des Kurdes est assez spécifique car, elle est la nation qui les a sauvés, et en même temps, la proximité entre François Mitterrand et Saddam Hussein reste très présente dans les esprits. L'image de la France comme pays défenseur des droits de l'homme a risqué le dessus sur le reste à partir de 2003, avec l'opposition nette de Jacques Chirac la guerre en Irak. Quant à l'accès à la citoyenneté, il semblerait que les Kurdes aient atteint cette dernière. Tout d'abord, sur les 21 personnes interrogées toutes, sans exception, ont obtenu la citoyenneté française à travers le processus de naturalisation. Celle-ci doit provenir d'une demande du réfugié politique car elle traduit la volonté de l'individu de « boucler » l'intégration. « *La citoyenneté fonde la légitimité politique mais c'est aussi la source du lien social* »<sup>104</sup>.

Cette acquisition de la citoyenneté est prise au sérieux, car 60% d'entre eux votèrent lors des dernières élections présidentielles. Et selon Dominique Schnapper, c'est cette « *exercice de vote qui symbolise et rend concrète la formule selon laquelle tout individu dispose de la même parcelle de légitimité* »<sup>105</sup>. Ce vote est surtout une manifestation de l'adhésion du citoyen à la « philosophie de la politique moderne ». « *Voter, c'est*

---

<sup>102</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 123.

<sup>103</sup> Idem, p.123

<sup>104</sup> Idem, p.133.

<sup>105</sup> Idem, p.133.

*démontrer, en respectant un rituel qu'on appartient à la communauté politique nationale* »<sup>106</sup>. À partir de cette théorie et des relations que la communauté kurde a avec les élus locaux, on peut en conclure donc qu'elle appartiendrait à la communauté politique nationale, ou du moins qu'elle s'en revendique.

Selon Mme M., « *la raison pour laquelle il faut voter, est qu'on vit ici, donc, on doit donner son avis* ». « *En 2002, je n'avais pas la nationalité (française), et mes enfants non plus* », déplore Mme F. « *Mais cette année, on a tous voté, car personne peut parler à notre place* » clame-t-elle, « *ah oui, on ne vas pas partir ou que quelqu'un nous mette dehors, on est chez nous* ».

En conclusion de cette partie, il semblerait que grâce à la coopération entre l'association Franco-Kurde et les pouvoirs publics, l'intégration des réfugiés politiques Kurdes soit bien ancrée. Pourtant, cela n'était pas gagné d'avance étant donné leur statut. Les Kurdes ont été arrachés de leur pays, et la France ne fut pas un pays de destination choisie. Mais les conditions étaient par contre présentes sur le territoire français afin que l'intégration se fasse de la manière la plus convenable possible.

---

<sup>106</sup> Idem, p.134.

## Conclusion

### Bilan

Tout d'abord, nous avons essayé de retracer un historique sur le plan législatif, politique, et économique. Deuxièmement, il semble que le bilan de cette insertion professionnelle soit plutôt mitigé. Les difficultés culturelles, sociales, et linguistiques auxquelles ont été confrontées les réfugiés politiques sont assez vastes. Elles ont des effets multiples sur les politiques d'emploi menées en France. De plus, il semblerait que la coordination ne soit pas complètement efficace, malgré les efforts d'échanges mis en place entre les institutions et les associations comme ARALIA. Dans une dernière partie, cet échec d'intégration a été nuancé. Les questionnaires, ainsi que certaines rencontres avec des formateurs ou des hommes politiques, ont montré que cette intégration semble acquise.

### Les difficultés rencontrées...

Il me semble, qu'*a posteriori*, l'objet d'analyse était trop près du sujet. Étant moi-même kurde, il m'a semblait pertinent d'utiliser cette ressource en ma possession. Or, il s'est trouvé qu'il fut plus difficile que prévu de s'éloigner de son « subjectivisme ». En effet, selon Bourdieu, les habitus sont des « structures structurées structurantes »<sup>107</sup> où les groupes humains sont formés par leurs conditions initiales et forment dans ce cadre leurs conditions ultérieures, entre conditionnement et liberté. « Ces habitus ainsi constituent les objets d'un mode de pensée sociologique qui peut réunir et dépasser les positions partielles et partiales des deux précédents modes d'approche »<sup>108</sup>.

De plus, il m'est apparu à travers l'écriture du mémoire qu'une certaine prise de distance aurait, peut-être, manqué, malgré quelques tentatives. C'était un risque qu'il a fallu prendre, par manque de temps et de personnes disponibles et joignables. Le terme de diaspora Kurde, par exemple, n'a pas été utilisé. Étant à l'intérieur même de cette diaspora, il m'a semblé évident qu'elle existait. Les réseaux d'associations, les divers

---

<sup>107</sup> Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980

<sup>108</sup> B. Dantier, *Textes de méthodologie en sciences sociales choisis et présentés par Bernard Dantier, Pierre Bourdieu, L'habitus en sociologie entre objectivisme et subjectivisme*, p.1

partis politiques Kurdes en place et encore actifs (non signalés par omission), et les contacts familiaux sont des traits particulièrement visibles de cette diaspora.

Par conséquent, être sujet et objet est un jeu délicat. Le but de ce mémoire était d'éviter de basculer là-dedans. Il fallait absolument un échantillon assez large et divers afin d'utiliser, mes habitus comme un avantage. Or me retrouvant face à d'autres difficultés, il a fallu faire face à ce défi qui était le plus considérable. Néanmoins, il me semble, que le bilan n'est pas totalement négatif. Le but était d'offrir une analyse qui donnerait naissance à un ouvrage et qui serait le fruit de mes recherches. Un travail d'analyse a été effectué entre les théories sociologiques et économiques et, les faits empiriques. À chaque fois, ces théories ont été infirmées ou affirmées par des articles de journal, ou simplement par des outils comme les questionnaires. Les statistiques nationales de l'INSEE ont très souvent confirmé certaines tendances sur le marché du travail. Quant aux travaux d'interprétations dans la troisième partie, ils ont aussi été réalisés grâce à des conseils de personnes extérieures à la communauté kurde, comme certains membres récents de cette association, ou encore certains hommes politiques locaux.

Pour conclure sur la méthode de ce travail, il me semble que ce n'est pas un travail subjectif dans sa totalité, bien au contraire, mais il faut aussi être modeste et relativiser la portée de ce mémoire à une communauté spécifique arrivée en France dans un contexte qui lui est propre, sur un espace réduit.

### **Quelques ouvertures : des études réalisables à partir de ce mémoire...**

L'intérêt de ce type de monographie est que cela offre un terrain d'étude. Il est possible d'affirmer ou d'infirmar les théories concernant l'intégration de manière empirique. Néanmoins, cet échantillon est réduit à 21, et il est vrai que l'on ne peut faire de généralité avec si peu de personnes. Pour étudier l'intégration sociale, il faudrait peut-être maintenant, aller plus loin et se concentrer sur la deuxième génération. Ce qui fournirait non seulement un échantillon plus vaste, étant donné la taille de la communauté kurde à Albi, mais ferait entrer un nouvel acteur dans le paysage, l'école.

Les enfants avaient le statut de réfugié politique. Avec plus de temps à disposition et sans doute plus d'expérience, il serait intéressant de voir les instances mises à dispositions pour intégrer ces enfants. Les jeunes kurdes, par exemple, ont été mis dans des classes spécifiques en 1991. Il semblerait que leur niveau en français soit plutôt

moyen à satisfaisant. Ces enfants ont aussi eut un rôle important dans le sentiment d'intégration de leur parent. D'ailleurs ces derniers ont déclaré à plusieurs reprises que « *la vie offerte à la France est meilleure pour les enfants* ». Et en même temps, rares sont ceux dont le niveau linguistique en Kurde est mauvais. La plupart des jeunes Kurdes sont bilingues.

Les emplois occupés par la plupart des jeunes Kurdes dans la vie active sont la plupart du temps assez dévalorisés. Ce sont des emplois dans la construction, le service en restauration, ... Il semblerait néanmoins, qu'une certaine différence se distingue entre les enfants arrivés en France ayant le statut réfugié politique et les autres arrivés dans le cadre du regroupement familial. Même si, nous n'avons aucune statistique afin de soutenir cette hypothèse, les jeunes Kurdes arrivés en France en 1991, auraient eut très peu de difficulté à s'intégrer. Quant aux emplois occupés par les enfants arrivés en France avec le statut de réfugié politique, les catégories socioprofessionnelles sont plus élevées. Une jeune fille vient par exemple d'être promue chargé d'affaire professionnelle à la Société Générale.

Ce ne sont bien ici que des suppositions qui mériteraient d'être vérifiées statistiquement mais aussi au travers de certaines théories.

De plus, à leur arrivée, ces familles n'étaient pas concentrées géographiquement. Ce qui aurait pu être aussi intéressant à étudier, aurait été les zones de peuplement au sein de la ville aujourd'hui. Dans ce cas-là, il aurait fallu dépasser le simple cadre du statut de réfugié politique vers celui d'immigré. C'est une monographie très spécifique qui mériterait d'être soit élargie à la France entière : étudier tous les kurdes en France, soit étudier l'intégration à travers l'insertion professionnelle de tous les réfugiés politiques, toutes ethnies confondues.

L'autre communauté très présente à Albi depuis environ une petite dizaine d'années est celle des Tchétchènes. Nous aurions pu aussi étudier la position de cette communauté à Albi, et les différences qui existent entre l'accueil des réfugiés politiques Kurdes et leur accueil. Il aurait fallu aussi prendre en compte toute la dimension législative, le contexte politique, ... Ils restent très discrets et en même temps, ils sont très appréciés des albigeois, pour le peu qui les connaissent. Cependant, leur culture reste très peu visible. De plus, à ma connaissance, il n'existe aucune association, ou comité pour soutenir les Tchétchènes. L'association Franco-kurde prendrait-elle trop de place sur la scène politique à Albi ?

Et pourtant, il n'y aurait *a priori* aucun sentiment de compétition entre les deux communautés, bien au contraire, une entraide est même perceptible. Les Kurdes invitent très souvent un grand nombre de la communauté Tchétchènes à leurs événements culturels. Les Tchétchènes de leur côté les invitent aussi à des événements de type familiaux. Mais aucun de ses rassemblement n'est politique, et c'est peut-être ce qui leur fait défaut, afin de se faire reconnaître auprès des albigeois.

Cela est, à mon sens, lié à la manière dont les autorités françaises et étrangères traitent le problème Tchétchènes, c'est-à-dire, avec la politique de l'autruche. Toutes revendications locales supposeraient une revendication nationale, ou du moins un soutien médiatique. De plus, la plupart de ces réfugiés politiques Tchétchènes sont arrivés il y a très peu de temps. Les traumatismes de la guerre sont alors sûrement encore présents dans leurs esprits. Il faut du temps afin de se réadapter à une nouvelle société. Les lois, les droits et les mécanismes afin de les faire reconnaître sont encore inconnu.

Néanmoins, ce manque de reconnaissance et de représentativité ne serait upas un obstacle quant à leur intégration professionnelle. Ils auraient une capacité d'apprentissage de la langue française assez rapide. Et la facilité avec laquelle certaines femmes ont trouvé du travail est tout aussi impressionnante, du moins en comparaison aux femmes Kurdes. Nous aurions pu à partir de ces quelques observations rapides, analyser les instances mises en place aujourd'hui, et l'effet produit sur ces femmes Tchétchènes. Le questionnaire en annexe aurait pu et peut toujours servir à analyser, à quel point les Tchétchènes se sentent intégrés. Une comparaison entre les deux communautés sur ce point aurait pu suivre.

Enfin, tout en prenant en compte les recommandations de Dominique Schnapper, « *il importe donc de s'interroger non plus seulement sur l'intégration de telle ou telle population à la société d'installation* », mais plutôt, « *sur les modalités de l'intégration de la société démocratique* »<sup>109</sup>, une comparaison globale entre les deux communautés Kurdes et Tchétchènes dans la société albigeoise, aurait pu être réalisée. Il ne s'agit, ici, pas seulement de l'intégration, mais d'une intégration spécifique celle des réfugiés politiques.

---

<sup>109</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration?*, Paris, Gallimard, 2007, p.129.

## **Annexes**

***Annexe I : Répartition géographique du Kurdistan***

***Annexe II : Le Questionnaire***

***Annexe III : La carte de peuplement***

***Annexe IV : Les emplois, Les Migrations Internationales, les Affaires sociales et la Santé, OCDE***

***Annexe V : Article de la Dépêche du Midi du 10 Avril 2000, « Les Kurdes albigeois fêtent leur nouvel an »***

***Annexe VI : Article de la Dépêche du Midi du 19 Mai 2001, « Elle nous a sauvé la vie »***

***Annexe VII : Article de la Dépêche du Midi du 20 Mai 2001, « Kurdes et Français Unis par les larmes »***